

PROJET

DE

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1849.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les Budget des dépenses du Ministère de la Justice, pour 1849, comparé au Budget de 1848, présente, quant au chiffre total, une différence en moins de fr. 389,819 37 c.

Cette différence ne pourra toutefois être maintenue que pour autant que les projets de loi de réforme, indiqués en marge des chapitres, soient accueillis par la Législature.

Il ne sera pas inutile de faire ressortir succinctement les économies qui doivent résulter des diverses réformes projetées et qui sont signalées à chacun des articles du Budget auxquels elles s'appliquent.

COUR DE CASSATION.

La Cour de Cassation est actuellement composée de 16 conseillers. On pense que 12 suffiraient pour assurer le service. Une place de conseiller étant vacante, par suite de décès, il résulterait de l'adoption du projet une

	ÉCONOMIE immédiate		ÉCONOMIE future
de fr.	9,000	Plus	27,000
L'une des deux places de commis-greffier à la Cour de Cassation serait aussi supprimée, en cas de vacance ;			
de là économie future de	»		3,500

COURS D'APPEL.

Le nombre des présidents de chambre est actuellement de 7 pour les trois cours, dont 3 à Bruxelles, 2 à Gand et 2 à Liège. On propose la réduction d'un président de chambre à chaque cour. Une place de président de chambre étant déjà vacante à Liège, il y aurait de ce chef économie de

7,000 14,000

Le nombre de conseillers est de 23 pour la Cour d'Appel de Bruxelles, 15 pour celle de Gand, 18 pour celle de Liège. On propose la suppression de 6 conseillers pour Bruxelles, de 4 pour Gand et de 5 pour Liège, où une place est vacante. Les économies seraient donc de

6,000 84,000

Les avocats généraux sont au nombre de 3 à Bruxelles, 2 à Gand et 2 à Liège. On propose la réduction d'un avocat général par cour ; de là économie future de

» 19,500

A REPORTER. . . fr. 22,000 Plus 148,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	ÉCONOMIE immédiate.	ÉCONOMIE future
REPORT. . . fr.	22,000	Plus 148,000
Il y a 15 commis-greffiers salariés pour les trois cours, dont 6 à Bruxelles, 4 à Gand et 5 à Liège. On propose la réduction d'un commis-greffier pour chaque cour. Une place étant vacante à Gand, il y aurait économie de	3,000	6.000

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

PREMIÈRE CLASSE.

Le nombre actuel des juges est de 4 pour Anvers, où l'on propose de réduire le nombre à 3; de là réduction de.	»	4,000
De plus, on propose de réduire indistinctement à 2,200 francs le traitement de tous les greffiers de 1 ^{re} instance, à partir de 1849; donc.	2,400	»
sur les traitements des 4 greffiers de 1 ^{re} classe.		

DEUXIÈME CLASSE.

On propose : 1 ^o la suppression des vice-présidents des tribunaux de Tongres et d'Arlon. — Économie de.	»	8,750
2 ^o La suppression de deux places de juge dans chacun des tribunaux de Bruges, Mons et Tongres, d'un juge à Arlon et un à Namur; en tout, 8 juges à 3,500 francs. — Économie de.	»	28,000
3 ^o La suppression d'une place de substitut dans les tribunaux de Tongres et Namur à 3,500. — Économie de	»	7,000
4 ^o La fixation immédiate à 2,200 francs du traitement de 7 greffiers, qui est actuellement de 2,500 francs; il en résulte une économie de.	2,100	

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Jusqu'ici le traitement des greffiers des tribunaux de commerce dans les villes de Bruxelles, Gand, Anvers et Liège, a été de 1,080; à partir de 1849, il sera de 960 francs dans tous les tribunaux. Il en résulte une économie immédiate de.	480	»
--	-----	---

JUSTICE MILITAIRE.

D'après le projet de loi à soumettre à la Législature, la Haute Cour militaire sera supprimée et remplacée par une Cour Militaire. La réduction immédiate des dépenses sera de fr. 46,160 03 c. Ci	46,160	»
et l'économie future de.	»	14,139
Le nombre des auditeurs est également réduit; l'économie immédiate, à partir de 1849, sera de	6,822	»
et l'économie future de	»	4,611
Fr.	82,962	Plus 220,500

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Sur les frais de justice, il y aura aussi réduction dans les dépenses, par suite d'un projet à présenter à la Législature. Cette économie pourra s'élever de 100,000 à 200,000 francs. Cependant il n'en est pas tenu compte dans le relevé qui précède, parce qu'elle n'est pas aussi assurée et que, d'ailleurs, elle ne fera que permettre au Département de se renfermer dans le chiffre actuel de l'allocation (780,000 francs), qui sera loin de suffire pour couvrir les dépenses de 1848.

Les autres diminutions de dépenses, comparativement aux allocations de 1848, qui, avec celles énumérées plus haut, s'élèvent à la somme de fr. 389,819 37 c., consistent principalement en :

34,000 francs pour le service du *Moniteur*, par suite de la suppression du timbre et de la réduction des frais de port.

33,381 francs sur le chapitre des *Cultes*.

201,000 francs sur le chapitre des *Prisons*, au sujet desquelles certaines réformes sont à l'étude.

30,000 francs sur les constructions pour palais de justice. Il a paru qu'il fallait ajourner toute dépense non urgente en fait de constructions.

Les projets de loi, par suite desquels des économies ont été introduites au Budget de 1849, seront d'ailleurs présentés à la Législature, dès l'ouverture de la session, afin de pouvoir être discutés avant le Budget.



PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1849, à la somme de *douze millions trois cent dix-huit mille soixante-quinze francs soixante-trois centimes* (fr. 12,318,075 65 c'), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 17 octobre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	244,550
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	172,150	12,400	
3	Matériel	23,000	"	
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	4,000	
5	Frais de route et de séjour.	6,000	"	
CHAPITRE II.				
Ordre judiciaire.				
6	COUR DE CASSATION. Personnel	190,000	50,300	2,488,969
7	— Matériel	5,250	1,500	
8	COURS D'APPEL Personnel	483,100	125,500	
9	— Matériel	18,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,009,595	62,784	
11	Justices de paix et tribunaux de police	550,800	5,140	
CHAPITRE III.				
Justice militaire.				
12	COUR MILITAIRE. Personnel	8,500	14,139 07	62,010 77
13	— Matériel	2,000	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	29,810	4,611 80	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	2,940	"	
CHAPITRE IV.				
Frais de Justice.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	746,585	"	780,000
17	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de dé- livrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	1,000	"	
18	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	52,615	"	
CHAPITRE V.				
Palais de Justice.				
19	Constructions, réparations et loyers de locaux.	35,000	10,000	45,000
A REPORTER. . . . , fr.		3,351,954	268,575 77	3,620,520 77

POUR L'EXERCICE 1849.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	5,351,954	268,575 77	5,620,529 77
	CHAPITRE VI. <i>Publications officielles.</i>			
20	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	96,000	"	108,000 "
21	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	5,000	"	
22	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du Royaume.	9,000	"	
	CHAPITRE VII. <i>Pensions et Secours.</i>			
23	Pensions civiles	160,000	"	175,000 "
24	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000	"	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Cultes.</i>			
26	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements	585,970 55	"	4,542,645 86
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 fr., pour revenus de cures	5,508,275 31	"	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	594,000	50,000 "	
29	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	47,871	"	512,000 "
30	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,029	"	
31	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	8,600	"	
32	Frais de bureaux du consistoire central et dépenses imprévues	900	"	512,000 "
33	Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses	159,000	"	
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
34	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	50,000	"	512,000 "
35	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	85,000	"	
36	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	2,000	"	
37	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000	"	512,000 "
38	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	50,000	"	
	A REPORTER. . . . fr.	8,259,509 86	318,575 77	8,558,175 65

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	8,259,599 86	518,575 77	8,558,175 65
	CHAPITRE X.			
	<i>Prisons.</i>			
	SECTION 1^{re}. — Service domestique.			
39	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	1,100,000 "	500,000 "	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000 "	"	
41	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	24,000 "	"	
42	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	7,500 "	"	
43	Traitement des employés attachés au service domestique.	420,000 "	"	
44	Frais d'impressions et de bureau	10,000 "	"	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments . .	160,000 "	470,000 "	
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	15,500 "	"	5,656,900 "
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	5,500 "	"	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons.	40,000 "	"	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. .	570,000 "	"	
50	Gratifications aux détenus	190,000 "	"	
51	Frais d'impressions et de bureau	5,000 "	"	
52	Traitements et tantièmes des employés	87,400 "	"	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
53	Service des passe-ports	20,000 "	"	
54	Autres mesures de sûreté publique.	48,000 "	"	68.000 "
	CHAPITRE XII.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 "	"	5,000 "
	CHAPITRE XIII.			
56	Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos	50,000 "	"	50,000 "
	TOTAL DU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . fr.	11,029,499 86	1,288,575 77	12,318,075 63

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 octobre 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Pour l'exercice 1849.

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
CHAPITRE I ^{er} .						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	a.	— des fonctionnaires et employés.	71	»	171,400	184,350
	b.	— du concierge et des gens de service	16	»	13,150	
5	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papier, livres, reliures, etc.		11,500	»	25,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 75 à 80 foyers, pendant tout l'hiver		6,500	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		5,000	»	
4	»	Frais d'impression de recueils et documents statistiques				
3	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.						
CHAPITRE II.						
Ordre judiciaire.						
COUR DE CASSATION. — Personnel.						
6	»	Premier président	1	14,000	14,000	229,500
	»	Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
	»	Conseillers.	12	9,000	108,000	
	»	Procureur général	1	14,000	14,000	
	»	Avocats généraux.	2	10,000	20,000	
	»	Greffier.	1	5,000	5,000	
	»	Commis-greffier	1	3,500	3,500	
	»	Huissiers-audienciers	6	750	4,500	
	»	Messagers	2	850	1,700	
	»	Chef de bureau pour le parquet	1	3,000	3,000	
	»	Employé	1	1,550	1,550	
	»	Messenger et huissier de salle	1	850	850	
	»	Concierge du palais de la Cour de Cassation	1	1,100	1,100	
	»	Conseillers dont les places seront supprimées	3	9,000	27,000	
	»	Commis-greffier dont la place sera supprimée en cas de vacance	1	3,500	3,500	
A REPORTER. fr.						

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
172,150	12,400	184,550	184,550	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
6,000	4,000	10,000	6,000	(a) 4,000	»	a) La partie du Recueil de statistique criminelle, pour la période de 1840 à 1843, qui paraîtra prochainement, et l'impression de différents tableaux et registres dont il a fallu faire un nouveau tirage, ont déjà absorbé entièrement le crédit de 6,000 francs alloué au Budget de 1848. L'allocation de pareille somme pour 1849 ne suffirait pas pour couvrir les frais d'impression que l'on peut prévoir des augmentations, d'autant plus que l'administration s'efforcera de mettre au courant les publications arriérées. L'augmentation de 4,000 francs, destinée à prévenir la demande d'un crédit supplémentaire et à parer à des besoins qui ne sont que temporaires, a été classée par ces motifs dans la colonne des <i>Depenses temporaires</i>.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
228,150	46,400	244,550	240,550	4,000	»	
199,000	30,500	229,500	238,500	»	(b) 9,000	
199,000	30,500	229,500	238,500	»	9,000	

b) D'après un projet de loi à présenter à la Législature, le nombre de conseillers à la Cour de Cassation sera fixé à 12 au lieu de 16 nombre actuel.

Une place de conseiller est actuellement vacante, et il n'y sera pas pourvu si le projet de loi est adopté.

De la économie immédiate de 9,000 francs et celle future de 27,000 francs portée comme charge extraordinaire, ainsi que la somme de 5,500 francs à résulter de la suppression d'une place de commis greffier des qu'il y aura vacance.

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		Matériel et menues dépenses de la Cour de Cassation.				
7	«	La Cour	»	3,000	6,750	
		Le parquet.	»	1,250		
		Mobilier pour la Cour de Cassation	»	1,000		
		Bibliothèque de la Cour.	»	1,500		
		COUR D'APPEL. — Personnel.				
8	»	Premiers présidents	5	9,000	27,000	485,100
		Présidents de chambre	4	7,000	28,000	
		Conseillers.	41	6,000	246,000	
		Procureurs généraux	5	9,000	27,000	
		Premiers avocats généraux.	5	7,000	21,000	
		Deuxièmes avocats généraux	1	6,500	6,500	
		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	33,000	
		Greffiers.	3	4,000	12,000	
		Commis-greffiers	12	3,000	36,000	
		Chefs de bureau ou secrétaires des parquets	3	2,750	8,250	
		Employés	9	1,350	12,150	
		Messagers des Cours.	5	750	3,750	
		Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
		Concierges.	1	1,000	1,000	
			2	850	1,700	
		Messagers des parquets	3	750	2,250	
		Présidents des accises	24	500	12,000	
Présidents de chambre dont les sièges seront supprimés.	2	7,000	14,000	125,500		
Conseillers id. id.	14	6,000	84,000			
Avocats généraux id. id.	5	6,500	19,500			
Commis-greffiers id. id.	2	5,000	6,000			
		Matériel des Cours.				
9	»	Cour d'Appel de Bruxelles	»	5,000	48,000	
		Id. de Gand	»	5,000		
		Id. de Liège	»	5,000		
		Mobilier pour les trois Cours	»	3,000		
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, fournitures de bureau, entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				
		A REPORTER. fr.				

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
499,000	30,500	229,500	238,300	»	9,000	
5,250	(a) 1,500	6,750	6,750	»	»	a) Dernier quart (1,500 francs) du subside extraordinaire de 6,000 francs pour la bibliothèque de la Cour de Cassation.
485,100	125,500	606,600	622,830	»	(b) 16,230	b) Cette différence en moins résulte 1 ^{re} De la vacance d'un vice-président à Liège, à laquelle il ne sera pas pourvu fr. 7,000 2 ^{de} De la vacance d'une place de conseiller à la même Cour. . . 6,000 3 ^{de} De la vacance d'une place de commis-greffier à la Cour d'Appel de Gand 3,000 4 ^{de} D'une régularisation dans le personnel des gens de service . . 230 Économie actuelle et immédiate fr. 16,230
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
705,350	155,500	860,850	886,100	»	25,250	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.					
1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>					
a.	Présidents	4	6,000	24,000	271,080
	Vice-présidents	3	5,000	25,000	
	Juges d'instruction	8	4,660	37,280	
	Juges	18	4,000	72,000	
	Procureurs du Roi	4	6,000	24,000	
	Substituts	10	4,000	40,000	
	Greffiers.	4	2,200	8,800	
	Commis-greffiers	20	2,000	40,000	
2 ^{me} CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>					
b.	Présidents	7	5,250	36,750	295,560
	Vice-présidents	4	4,375	17,500	
	Juges d'instruction	7	4,080	28,560	
	Juges	25	3,500	80,500	
	Procureurs du Roi	7	5,250	36,750	
	Substituts	11	3,500	38,500	
	Greffiers.	7	2,200	15,400	
	Commis-greffiers	22	1,800	39,600	
3 ^{me} CLASSE. — <i>Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>					
c.	Présidents	8	4,650	37,200	235,655
	Vice-président.	1	3,875	3,875	
	Juges d'instruction	8	3,610	28,880	
	Juges	18	3,100	55,800	
	Procureurs du Roi	8	4,650	37,200	
	Substituts	9	3,100	27,900	
	Greffiers.	8	2,200	17,600	
	Commis-greffiers	17	1,600	27,200	
A REPORTER. fr.					800,295

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
705,350	155,500	860,850	886,100	»	25,250	
705,350	155,500	860,850	886,100	»	25,250	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		NOMBRE d'appointe- ments.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		REPORT. fr.			800,295	
		4 ^{me} CLASSE. — <i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>				
10 (suite.)	d.	Présidents	7	4,200	29,400	160,620
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
		Juges	10	2,800	28,000	
		Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	
		Substituts	7	2,800	19,600	
		Greffiers	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	10	1,600	16,000	
		Payements temporaires à faire en exécution des dispo- sitions énoncées à la colonne d'observations	"	"	62,784	62,784
		Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	"	"	36,000	36,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	960	3,840	12,480
Greffiers à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	9	960	8,640			
JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.						
11	n	Juges de paix	204	1,800	367,200	553,940
		Traitement d'attente à un juge des parties cédées en 1859.	1	640	640	
		Greffiers	204	900	183,600	
		Greffiers de simple police	4	900	3,600	
		Greffier honoraire de canton supprimé	1	900	900	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.						

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849

CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849			CREDIT HOUVE POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AU MINUS	DE MINUTION	
703,330	155,500	860,830	886,100		23,250	8,500 » 4,000 » 28,000 » 7,000 » 37,500 » fr 37 500 » 1,000 » 2,800 » 2,000 » 600 » 1,000 » 1,000 » fr 62 700 » Montant des charges temporaires
1,009,593	(a) 62,784	1,072,179	1,076,125	,	(b) 3,946	a) D'après les projets soumis aux Chambres, il y a eu suppression de 2 places de vice président à Ailon et Tongres (1 + 57 fr mes) et 1 place de juge au tribunal d'Aivers. 2 places de juge à Mons. 2 à Bruges, 2 à Tongres 1 à Ailon et 1 à Namur 8 places à 15,000 fr mes 1 place de substitut à Tongres et 1 à Namur, 2 à 2,500 francs Ensemble fr 37 500 » A cette somme il faut encore ajouter, comme charge extraordinaire, les frais tenus à payer en exécution des lois des 26 juin 1839, 11 juin 1840, 11 août 1840 et 11 juin 1841 et un juge de tribunal de Tongres, 2 à 15,000 francs Pour l'attribution d'un juge en trois à Neufchâteau et l'attribution d'un ancien procureur du Roi à Ruremonde d'attribution d'un commis greffier à Ruremonde du greffier du tribunal de Saint-Hubert et un commis greffier de Saint-Hubert b) Cette diminution provient de la réduction du traitement des greffiers des tribunaux civils de 1^{re} et 2^{me} classe, ainsi que des greffiers de commerce. Ces réductions s'élèvent en totalité à 4,980 francs. La différence entre ce chiffre et celui porté à la dernière colonne provient d'une régularisation
550,800	5,140	555,940	565,140	,	(c) 7,200	c) D'après la loi du 24 mai 1848, il n'y a plus qu'une justice de paix à Audenarde et Nivelles. De plus, un greffier de simple police et un greffier honoraire de canton suppléant, ont été mis à la pension. De là la réduction de 7,200 francs Il est d'ailleurs à presumer que, par suite de propositions soumises à la Législature, quelques cantons pourront encore être réunis
2,265,848	225,424	2,485,969	2,525,365	,	56,596	

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1848.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,500	14,159 97	22,659 97	63,800	"	(a) 43,160 03	a) Cette différence en moins résultera des projets à présenter à la Législature concernant la suppression de la Haute Cour militaire.
2,000	"	2,000 "	5,000	"	(b) 3,000 "	b) <i>Ut supra</i> . Les 2,000 francs maintenus seront affectés aux frais de bureau et menues dépenses de la Cour, qui remplacera la Haute Cour.
29,819	4,611 80	34,430 80	41,235	"	(c) 6,822 20	c) Cette économie de fr. 6,822 20 est résultera de la suppression de deux auditorats provinciaux à Arlon et Hasselt, et du passage à la 2 ^{me} classe de l'auditeur provincial à Bruges, aujourd'hui de 1 ^{re} classe.
2,940	"	2,940 "	"	(d) 2,940	"	d) Les auditeurs militaires jouissent chacun, d'après la loi du 19 février 1834, d'une somme de 500 francs, pour frais de bureau. Cette indemnité, ainsi que celle de 120 francs pour feu et lumière, allouée par arrêté royal du 11 juin 1833, a été imputée jusqu'à ce jour sur les allocations pour frais généraux de justice, chap. IV du Budget. Il est plus régulier de comprendre ces dépenses au nombre de celles qui concernent la justice militaire.
43,239	18,751 77	62,010 77	112,033	2,940	52,982 23	
746,385	"	746,385 "	(e) 746,385	"	"	e) Par suite d'un projet à soumettre à la Législature, les délits de vagabondage et de mendicité feront l'objet d'une procédure sommaire. On espère qu'une réduction notable de dépense (150,000 à 200,000 francs) résultera de cette mesure; toutefois, on ne fait aucune réduction de ce chef, car on a déjà la certitude que le chiffre de 780,000 francs, voté au Budget de 1848, sera de beaucoup inférieur à la dépense.
1,000	"	1,000 "	1,000	"	"	
32,613	"	32,613 "	32,613	"	"	
780,000	"	780,000 "	780,000	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
19	»	Constructions, réparations, loyer de locaux
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
20	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
21	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
22	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
26	»	Clergé supérieur, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires; bourses et demi-bourses affectées à ces établissements, à l'exception du personnel et des bourses du séminaire de Liège.
27	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 francs, pour revenu de cures . .
28	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo . . .
		A REPORTER. fr.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
35,000	(a) 10,000	45,000	75,000	»	30,000	a) 10,000 francs sont, chaque année, demandés comme charges extraordinaires, à l'effet d'accorder aux provinces des subsides pour reconstructions de palais de justice et aider les communes, de concert avec les provinces, à fournir des locaux convenables au siège des justices de paix. En regard aux circonstances la charge extraordinaire a été réduite de 30,000 francs pour 1849.
35,000	10,000	45,000	75,000	»	30,000	
96,000	»	96,000	150,000	»	(b) 34,000	b) Cette réduction provient de la suppression du timbre pour les journaux et aussi de la réduction du port des journaux.
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
108,000	»	108,000	142,000	»	34,000	
160,000	»	(c) 160,000	165,000	»	5,000	c) L'état de table des pensions allouées de puis la publication de celui annexé au Budget de 1848, est inscrit sous le n° 1 des Annexes. Il existe une légère décroissance dans le chiffre de la dépense qui occasionnent les pensions.
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
3,000	»	5,000	3,000	»	»	
175,000	»	175,000	180,000	»	5,000	
385,970 55		(d) 385 970 55	403,822 59	»	19,851 84	d) L'emploi de la somme de fr. 385,970 55 est détaillé au tableau inséré à la suite du Budget, sous le n° 2.
5,308,275 31		5,308,275 31 (e)	5,319,104 61	»	10,829 30	
304,000 »	50,000 »	(f) 444 000 »	444 000 »	»	»	e) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 3, inséré à la suite du Budget.
4,086,246 86	50,000 »	4,136,246 86	4,160,027 »	»	30,681 14	f) L'emploi de la somme de 544,000 francs est détaillé au tableau n° 4. Elle est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices servant au culte catholique, à compris les tours mixtes.

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CULTES PROTESTANT ET ANGLICAN.
29	»	Traitement des pasteurs et employés.
30	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
		CULTE ISRAËLITE.
31	»	Traitement des ministres et employés
32	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
		PENSIONS ET SECOURS POUR LES DIVERS CULTES.
33	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses .
		Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844. Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses, âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse. La somme de 159,000 francs comprend celle de 1° 111,000 francs pour <i>pensions</i> . 2° 28,000 francs pour <i>secours</i> . Ensemble. . . fr. 159,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		<i>Établissements de bienfaisance.</i>
34	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu
35	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.
36	»	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire
37	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
38	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
4,086,245 86	50,000 "	4,136,245 86	4,166,927 "	"	30,681 14	
47,871 "	"	(a) 47,871 "	48,881 "	"	1,010 "	a) L'emploi des sommes demandées pour le culte protestant est détaillé au tableau n° 2, inséré à la suite du Budget
10,029 "	"	10,029 "	10,219 "	"	190 "	
8,600 "	"	(b) 8 600 "	8,600 "	"	"	
900 "	"	900 "	2,100 "	"	1,500 "	b) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante Au grand-rabbin fr 4,000 " Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 " Au secrétaire 400 " Frais de bureau du consistoire central 500 " Aux ministres officiant à Anvers 500 " A Gand 400 " A Liège 400 " A Arlon 400 " Pour dépenses imprévues 600 " au lieu de 2,100 francs qui, depuis quelques années, ne sont plus nécessaires. Ensemble fr 9,500 "
159,000 "	"	(c) 159,000 "	159,000 "	"	"	
4,292,615 86	50,000 "	4,342,615 86	4,576,927 "	"	35,581 14	
50,000	"	50,000	25,000	(d) 5,000	"	d) Voir l'annexe n° 7. L'augmentation de dépense provient de ce que les communes ne supportent plus les frais d'entretien et de transport des indigents étrangers au pays, lorsqu'ils n'ont pas été autorisés, par arrêté royal, à établir leur résidence en Belgique
85,000	"	85,000	85,000	"	"	
2,000	"	2,000	2,000	"	"	
145,000	"	145,000	145,000	"	"	
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
312,000	"	312,000	307,000	5,000	"	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
39	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus
40	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique.
41	»	Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants
42	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements
43	»	Traitement des employés attachés au service domestique
»	»	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement (<i>Mémoire</i>).
44	»	Frais d'impressions et de bureau
45	»	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments
46	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
47	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons
48	»	Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
49	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
50	»	Gratifications aux détenus
51	»	Frais d'impression et de bureau
52	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
53	»	Service des passe-ports
54	»	Autres mesures de sûreté publique
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,100,000	500,000	1,600,000	1,600,000	»	»	
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
420,000	»	420,000	430,000	»	10,000	
»	»	»	5,000	»	(a) 5,000	a) L'allocation pour récompenses n'est plus maintenue. Les crédits, des propositions spéciales seront présentés à la Législature.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
160,000	(b) 470,000	630,000	470,000	»	110,000	b) La somme de 470,000 francs est destinée à couvrir les frais d'exécution des travaux de construction des prisons de Liège, de Marche et de Bruxelles, et aussi une partie des frais de construction de la prison projetée à Dinant. Il a d'ailleurs été convenu de ne plus confondre les allocations pour constructions avec celles pour achat et entretien du mobilier des prisons.
13,500	»	13,500	13,500	»	2,000	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,814,500	970,000	2,784,500	2,909,500	»	125,000	
570,000	»	570,000	630,000	»	(c) 80,000	c) Les approvisionnements de fils de lin existants dans les prisons, permettent de réduire de 80,000 francs le chiffre demandé pour les besoins de cet exercice.
190,000	»	190,000	185,000	(d) 7,000	»	Cette réduction pourrait même être plus considérable, si l'administration ne tenait à se réserver une certaine latitude dans la prévision de l'organisation de nouveaux travaux qui, moins que ceux exploités aujourd'hui dans les prisons, servent de nature à faire concurrence à l'industrie privée.
5,000	»	5,000	10,000	»	5,000	Voir, au surplus, le compte des opérations et travaux pendant l'année 1846, annexes nos 8 et 9.
87,400	»	87,400	85,400	(e) 2,000	»	
852,400	»	(f) 852,400	928,400	9,000	85,000	d) L'augmentation de 7,000 francs doit principalement être attribuée à l'accroissement incessant du nombre de détenus correctionnels à St-Bernard.
2,666,900	970,000	3,636,900	3,837,900	9,000	210,000	e) Les 2,000 francs en plus sont destinés à porter à 600 francs les traitements des commis aux écritures, qui ne touchent actuellement que 500 à 600 francs.
20,000	»	20,000	20,000	»	»	f) Ces 852,400 francs ne constituent qu'une somme. Cette somme sera portée en totalité au Budget des Voies et Moyens.
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
68,000	»	68,000	68,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles	INITIÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XII
55	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII fr
		CHAPITRE XIII
56	»	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos
		TOTAL DU CHAPITRE XIII fr

Chapitres	Pages	<i>Récapitulation.</i>	
I	20	Administration centrale	
II	16	Ordre judiciaire	
III	28	Justice militaire	
IV	16	Frais de justice	
V	50	Palais de justice	
VI	16	Publications officielles	
VII	16	Pensions et secours	
VIII	16	Cultes	
IX	52	Établissements de bienfaisance	
X	54	Prisons	
XI	16	Frais de police générale	
XII	56	Dépenses imprévues	
XIII	16	Dépenses concernant des exercices clos	
		TOTAUX	fr

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1849.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
5,000	»	5,000	6,000	»	(a) 1,000	a) Les 1,000 francs, portés en moins au Budget de 1849, n'ont été accordés extraordinairement, en 1848, pour secourir trois victimes d'une erreur judiciaire
5,000	»	5,000	6,000	»	1,000	
50,000	»	(b) 50,000	58,000	»	8,000	b) La somme de 50,000 francs n'est qu'une approximation, il est impossible de savoir ce qui devra être payé sur le Budget de 1846, qui restera ouvert aux imputations jusqu'à la fin de décembre 1848
50,000	»	50,000	58,000	»	8,000	

228,150	»	16,400	»	244,550	»	240,550	»	4,000	»	»
2,265,515	»	225,424	»	2,488,000	»	2,525,565	»	»	»	56,566
45,259	»	18,751 77	»	62,010 77	»	112 055	»	2,940	»	52,082 23
780 000	»	»	»	780,000	»	780,000	»	»	»	»
55 000	»	10,000	»	45,000	»	75,000	»	»	»	30 000
108,000	»	»	»	108,000	»	142,000	»	»	»	34,000
175,000	»	»	»	175,000	»	180 000	»	»	»	5,000
4,292 645 86	»	50,000	»	4,342,645 86	»	4,376,027	»	»	»	33,381 14
312,000	»	»	»	312,000	»	507,000	»	5,000	»	»
2,666,900	»	970,000	»	3,636,900	»	5,857,900	»	9,000	»	210,000
68,000	»	»	»	68,000	»	68,000	»	»	»	»
5,000	»	»	»	5,000	»	6,000	»	»	»	1,000
50,000	»	»	»	50 000	»	58,000	»	»	»	8,000
11,020,409 86	»	1,288,575 77	»	12,318,075 63	»	12,707,895	»	20,040	»	410,759 37
DIFFÉRENCE EN MOINS								fr	389,819	37

ANNEXES

AU

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1849.



ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 1

ETAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N N° ORDRE	NOMS.	DATE de NAISSANCE	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	De Merex, L -F -F -G	1 ^{er} septembre 1778	Greffier du tribunal de première instance à Mons	14 mars 1847
2	Feyser, M	24 novembre 1798	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison de Vilvorde	20 id
3	Merphelin, J -B	12 juin 1786	Gardien de 2 ^e id	1 avril 1847
4	Vanden Eeckhout, I -B	18 janvier 1796	Id id	20 mars 1847
5	Verheyen, L	19 novembre 1794	Id id	25 février 1847
6	Stenon, F -J	4 avril 1797	Id id	20 mars 1847
7	Mailly, H -J	22 avril 1775	Directeur des travaux de construction de l'église et du presbytère de Beverloo	31 décembre 1846
8	Delatie, A -D -M	8 juillet 1795	Juge d'instruction du tribunal de Furnes	3 janvier 1847
9	Raeymaekers, G -J -M	8 octobre 1768	Juge de paix du canton de Landen	11 août 1845
10	Demoulin, S -J	1 décembre 1780	Gardien en chef de la prison de Veveyers	1 novembre 1846
11	Otto, C -L -G	2 mars 1780	Juge du tribunal de première instance à Bruxelles	24 juillet 1847
12	Buon d'Aunethan, J.-J	25 avril 1805	Ministre de la Justice	12 août 1847
13	Fay, J -L -J	25 janvier 1775	Greffier de la justice de paix des deux cantons de Charleroy	19 mai 1846
14	Vermeiren, L -J	6 janvier 1786	Gardien à la prison de St-Bernard	20 mai 1847
15	Gielis, J -B	14 octobre 1788	Id de Vilvorde	20 mars 1847
16	Verheyen, P -F	27 juin 1807	Id id	20 id
17	Iloc, A -L	25 mars 1792	Id de Gand	2 août 1847
18	Trouve, J	25 novembre 1786	Id id	2 id
19	Delaet, J -C	1 octobre 1797	Id de St-Bernard	10 mai 1847
20	Collignon, J -J	4 janvier 1768	Juge de paix à Rochefort	11 id
21	Duparque P -J -O	20 mars 1774	Id à Charleroy	11 id
22	Haller, C -F -G	23 février 1794	Gardien de 1 ^{re} classe à Gand	2 août 1847
23	Reuward, S -P	29 juin 1775	Greffier du tribunal de commerce à Liège	25 juin 1847
24	Harndenpont, G -F -J	20 septembre 1785	Juge de paix du canton de Boussu	15 mai 1847
25	Piron, J -H	16 mai 1770	Greffier de la justice de paix de Sibret	17 avril 1847
26	Rueloux, L -J	17 mars 1779	Greffier du tribunal de police de Charleroy	4 octobre 1847
27	Hatmignies, A -J	10 juillet 1786	Procureur du Roi à Mons	20 id
28	Verheyen, L -F	27 juin 1807	Gardien de 2 ^{me} classe à Vilvorde	20 mars 1847
29	De Cominek, F -A	2 janvier 1777	Greffier de la justice de paix de Gand	8 mai 1847
30	Chapeau, J -B	5 octobre 1804	Gardien de 1 ^{re} classe à la prison d'Anvers	3 janvier 1848

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

de la Justice, pensionnés depuis le 1^{er} mars 1847 jusqu'au 1^{er} septembre 1848.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Ophthalmie	25	10	5,175 "	2,277 "	Les pensions civiles ont entraîné : En 1845, une dépense de fr. 162,217 82 1846, " 153,329 02 1847, " 149,040 87
Caducité		10	1,019 74	490 "	
Santé débile	26	4	1,058 53	455 "	
Épilepsie	27	10	880 25	412 "	
Bronchite chronique . .	20	2	010 85	506 "	
Crachement de sang chronique.	50	1	911 25	456 "	
Asthme et toux chronique.	23	6	1,775 "	700 "	
Apoplexie nerveuse . . .	14	2	2,706 50	639 "	
Âge avancé	30	1	1,088 "	545 "	
Abcès fistuleux à la main .	27	5	1,725 "	785 "	
Ophthalmie chronique . .	24	1	5,555 53	1,418 "	
.	21	1	"	0,000 "	
Kératite chronique, etc. .	22	5	1,601 66	652 "	
Luxation de la rotule droite.	22	"	785 41	287 "	
Paralysie du bras droit. .	12	"	911 25	182 "	
Goutte volante chronique .	21	5	878 40	315 "	
Asthme	51	7	1,057 66	546 "	
Rhumatisme chronique. .	23	"	885 "	558 "	
Affection de poitrine . .	19	"	878 40	278 "	
Apoplexie	16	5	1,432 "	501 "	
Asthme spasmodique . . .	29	10	2,950 "	1,456 "	
Hernie inguinale	30	9	1,057 66	551 "	
Âge avancé	34	8	3,080 "	1,779 "	
Irritabilité cérébrale et congestion sanguine.	28	4	2,982 "	985 "	
Âge avancé	43	11	682 67	499 "	
Id.	44	4	700 "	585 "	
Aphalgies fréquentes et périodiques, etc.	56	4	4,600 "	2,840 "	
Goutte volante et débilité .	22	11	878 40	555 "	
Âge avancé	45	"	2,141 "	1,605 "	
Faiblesse de constitution .	19	5	972 91	514 "	
TOTAL. fr.				28,375 . "	

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 2

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 26.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art 26 du chapitre VIII

DESIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITEMENT INDIVIDUEL (1)	TOTAL
Traitement du cardinal archevêque	1	30 000	30,000
Id des évêques	5	14 700	73 500
Abonnements pour frais de tournée et de secrétariat de l'archevêché		"	4,600
Id id des évêchés (4,200 fr par évêché)			21,000
Traitement d'un secrétaire spécial du diocèse de Namur	1	() 1 260	1,260
Id des vicaires généraux de l'archevêché	5	5 400	10,800
Id id des évêchés (2 par évêché)	10	5 200	52,000
Id des chanoines de l'archevêché	12	2 400	28 800
Id id des autres diocèses (8 par évêché)	40	2,000 "	80,000
Personnel des grands séminaires de Malines, Bruges et Gand (subsidé de 8,000 francs par diocèse)	35		40 000
TOTAL	107		521,960

(1) Le traitement du cardinal a été fixé par l'article royal du 30 août 1855, celui d'un archevêque et des évêques par l'article du Régent du 30 août 1831, celui des autres titulaires et les subsides pour frais de tournée et de secrétariat et pour les grands séminaires, par l'article royal du 29 mars 1855.

(2) Un article royal du 23 décembre 1825 a accordé ce traitement spécial à raison de 600 florins.

BOURSES DE SÉMINAIRE.

DIOCÈSES	NOMBRE DE BOURSES fixé par le décret du 30 septembre 1807			AUGMENTATION de 18 jours	NOMBRE ACTUEL			SOMMES en francs
	Bourses entières	Demi bourses	TOTAL des deux		des bourses	des demi bourses	TOTAL des deux	
Malines	16	52	68	(b) 18	16	"	66	6,772 48
"	"	"	"	"	"	50	66	10,382 01
Bruges					11	"	36	4,656 08
"					"	20	36	5,291
Gand	25	50	75		14	"	59	5,925 92
"	"	"	"		"	95	59	5,291 "
Louvain	14	28	42	"	14	"	42	"
"	"	"	"	"	"	28	42	"
Namur	4	8	12	(c) 10 (d) 25		34	54	11,428 58
Louvain	11	22	33	(e) 15	11	"	46	4,656 08
"	"	"	"	"	"	55	46	7 407 40
TOTAL	70	140	210	69	66	217	285	62,010 55

(a) Le décret du 30 septembre 1807 avait fixé la bourse à 400 francs, la demi bourse à 200 francs. Un article royal du 13 février 1817 a ordonné la conversion en florins, à raison de 2 francs pour un florin, elles sont devenues ainsi de 200 florins (fr 425 28 c) pour les bourses entières et de 100 florins (fr 211 64 c) pour les demi bourses, taux auquel on a continué à les payer.

(b) Augmentation accordée par l'article royal du 24 juillet 1821.

(c) Id id du 6 septembre 1846.

(d) L'article royal du 18 sept 1855 a divisé les bourses entières en demi bourses, et porté le nombre de ces dernières à 54.

(e) Augmentation accordée par l'article royal du 15 juin 1819.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

Récapitulation.

Personnel.	521,000	»
Bourses de séminaires	62,010	55
Ensemble.	585,970	55

La somme de fr. 585,970 55 c^t se répartit, par diocèse, de la manière suivante :

Archevêché de Malines.	fr.	99,554	49
Evêché de Bruges		59,247	08
Id. de Gand		69,516	92
Id. de Liège		41,200	»
Id. de Namur		61,988	58
Id. de Tournay		61,565	48
Ensemble.	fr.	585,970	55
Allocation de 1848.		405,822	59
Différence en moins.	fr.	19,851	84

Cette somme de fr. 19,851 84 c^t forme le montant : 1° des bourses payées jusqu'ici par l'État aux élèves du séminaire de Liège, s'élevant à fr. 11,851 84 c^t; 2° du subside de 8,000 francs, payé précédemment aux professeurs.

L'examen de la situation financière de cet établissement a fait reconnaître qu'en remplaçant par une rente hypothéquée l'emprunt qu'il a contracté, et dont l'amortissement annuel pèse sur son revenu, il pouvait faire complètement face à toutes les charges et à toutes les dépenses, y compris les bourses des élèves et les traitements des professeurs, et se réserver en outre un revenu annuel disponible de fr. 10,950 46 c^t.

Les comptes de tous les séminaires diocésains ont été demandés depuis 1846; ils continueront à être réclamés; des bordereaux semestriels seront produits à partir de 1849 (art. 78, 79 et 80 du décret du 6 novembre 1815). Les bourses et les subsides pour les professeurs ne seront payés en tout ou en partie que lorsque l'insuffisance des ressources de l'établissement sera reconnue; la liquidation des deuxième et quatrième trimestres n'aura lieu, autant que possible, qu'après la production des bordereaux et des comptes; les bourses ordonnées jusqu'ici à titre de remboursement d'avances faites aux élèves, au nom du directeur du séminaire, par suite d'une circulaire du 5 juin 1832, le seront désormais en vertu de l'art. 76 du décret, au nom du trésorier nommé par le Ministre, sur l'avis du chef diocésain et du Gouverneur, conformément à l'art. 62.

Les comptes annuels à produire sont ceux soumis à l'évêque et visés par lui, et qui, après l'approbation du Ministre, s'il n'y a aucune observation à faire, sont arrêtés définitivement par le chef diocésain (art. 79 et 80).

Cette régularisation, qui n'entraîne qu'un faible surcroît de besogne, est extrêmement simple en elle-même, et ne peut donner lieu à aucun inconvénient; au contraire, on en a reconnu les avantages en France, où le décret avait également reçu une exécution imparfaite jusqu'en 1850. Elle est indispensable pour que les séminaires puissent légalement gérer les biens, percevoir les revenus et recettes et se présenter devant les tribunaux sans contestation sur la qualité des personnes.

Avant le décret du 6 novembre 1815, les séminaires n'avaient également une administration régulière, en ce qui concerne le temporel, que pour autant qu'elle était conforme aux règlements approuvés par le Gouvernement. Ces règlements, qui ont été approuvés par l'Empereur, n'ont plus de valeur en présence des art. 62 et 63 du décret précité, qui établissent pour l'administration de tous les séminaires un bureau uniformément composé d'un vicaire général président, en l'absence de l'évêque, du directeur et de l'économe du séminaire, du trésorier nommé par le Ministre, comme il est dit ci-dessus, et du secrétaire de l'évêché, qui est également secrétaire de ce bureau.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 27.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 27 du chap. VIII.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE (a).	TRAITE-	TOTAL.	PLACES	MONTANT	PLACES VACANTES			NOMBRE		Augmen- tation du nombre des prêtres pour des places des paroisses
		MENT Individuel (b).		fixes acceptées le 2 ^e trimest. 1848. (30 juin.)	D'UNE ANNÉE, d'après la situation du 30 juin 1848, comp- rant, outre le trai- tement des places fixes remplies, les autres dépenses. (c).	au 30 juin 1848.			des		
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement. (d).	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des n ^{os} 1 ^{re} et 2 ^e .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.	
Province d'Anvers.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	10	2,047 50	20,475 "	10	20,475 "						
— 2 ^e classe . . .	11	1,505 "	15,015 "	11	15,015 "						
Desservants . . .	150	787 50	123,212 50	158	124,425 "						
Succursales desservies provi- soirement . . .	"	"	"	"	303 75	1	"	1			
Chapelains . . .	12	500 "	6,000 "	12	6,000 "						
Chapelles desservies provi- soirement . . .	"	"	"	"	"						
Vicaires . . .	191	500 "	95,500 "	101	95,500 "						
Coadjuteurs . . .	"	500 "	"	"	2,000 "	"	"	"	4		
Augmentations de traitem ^t . Deux prêtres auxiliaires. .	"	"	"	"	1,077 50	"	"	"	"	4	
	"	"	"	"	420 "						
TOTAL . . .	385	"	262,202 50	582	265,506 25	1	"	1	4	4	0
A déduire pour revenus de cures . . .	"	"	"	"	1,002 71						
RESTE. . .	"	"	"	"	264,503 54						
Province de Brabant.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	10	2,047 50	20,475 "	10	20,475 "						
— 2 ^e classe . . .	20	1,505 "	27,500 "	20	27,500 "						
Desservants . . .	584	787 50	502,400 "	580	299,250 "						
Succursales desservies provi- soirement . . .	"	"	"	"	1,575 "	4	"	4			
Chapelains . . .	15	500 "	6,500 "	10	5,000 "						
Chapelles desservies provi- soirement . . .	"	"	"	"	750 "	5	"	5			
Vicaires. . .	281	500 "	140,500 "	270	155,000 "	"	11	11			
Coadjuteurs . . .	"	500 "	"	"	5,000 "	"	"	"	6		
Augmentations de traitem ^t . (Y compris les curés de 1 ^{re} cl., parsonn. d'Aersclot, Cede et Wavre). .	"	"	"	"	4,515 "	"	"	"	"	12	
Un prêtre auxiliaire . . .	"	"	"	"	210 "						
Total. . .	708	"	497,175 "	690	497,075 "	7	11	18	6	12	10
A déduire pour revenus de cures . . .	"	"	"	"	4,540 55						
(Y compris Beaufort pour 1,565 fr., et Neerlyschie pour fr. 787 50 c ^t , en- semble fr. 2,152 50 c ^t). . .											
RESTE. . .	"	"	"	"	492,534 45						

(a) Cette colonne comprend toutes les places fixes auxquelles un traitement est attaché au 30 juin 1848.

(b) Le taux des anciens traitements a été converti de florins en francs, à raison de 210 francs pour 100 florins, en vertu de l'arrêté royal du 25 mars 1834.

(c) Ces sommes seront dépassées en 1849, par suite de l'augmentation du personnel.

(d) Les places de desservants et de chapelains, bien que vacantes, donnent ordinairement lieu au paiement de la moitié du traitement, et les trois premiers mois du traitement entier à l'administrateur provisoire, qui dessert en outre une autre place définitivement.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITE- MENT individuel.	TOTAL.	PLACES fixes occupées le 2 ^e trimestre 1848. (30 juin.)	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après la situation du 30 juin 1848, comp- renant, outre le traie- ment des places fixes remplies, les autres dépenses.	PLACES VACANTES au 31 juin 1848.			NOMBRE des		Augmen- tation du nombre des prêtres pour des places des paroisses
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement.	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des n ^{os} 1 ^{re} et 2 ^e .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traie- ment.	
Province de la Flandre occidentale.											
Curés de 1 ^{re} classe	20	2,047 50	40,950 "	20	40,950 "						
— 2 ^e classe	16	1,365 "	21,840 "	16	21,840 "						
Desservants	228	787 50	179,550 "	228	179,550 "						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	"						
Chapelains	7	500 "	3,500 "	7	3,500 "						
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	"						
Vicaires. . . .	270	500 "	135,000 "	269	134,500 "	"	1	1			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	6,000 "	"	"	"	12		
Augmentations de traitem ^t . " " " " " "	"	"	"	"	"						
TOTAL. . . .	541	"	380,840 "	540	380,340 "	"	1	1	12	"	8
A déduire pour revenus de cures. . . .	"	"	"	"	537 11						
RESTE. . . .	"	"	"	"	385,802 80						
Province de la Flandre orientale.											
Curés de 1 ^{re} classe	22	2,047 50	45,045 "	22	45,045 "						
— 2 ^e classe	15	1,365 "	20,475 "	15	20,475 "						
Desservants	280	787 50	220,500 "	278	218,925 "						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	787 50	2	"	2			
Chapelains	6	500 "	3,000 "	6	3,000 "						
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	"						
Vicaires. . . .	200	500 "	145,000 "	289	144,500 "	"	1	1			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	10,500 "	"	"	"	21		
Augmentations de traitem ^t . (Deux indemnités.) " " " " " "	"	"	"	"	500 "						
TOTAL. . . .	613	"	454,020 "	610	445,752 50	2	1	3	21	"	21
A déduire pour revenus de cures. . . .	"	"	"	"	362 84						
RESTE. . . .	"	"	"	"	445,389 66						
Province de Hainaut.											
Curés de 1 ^{re} classe	6	2,047 50	12,285 "	6	12,285 "						
— 2 ^e classe	26	1,365 "	35,490 "	26	35,490 "						
Desservants	417	787 50	328,387 50	401	315,787 50						
Succursales desservies provi- soirement. . . .	"	"	"	"	6,500 "	16	"	16			
Chapelains	7	500 "	3,500 "	"	"						
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	1,750 "	7	"	7			
Vicaires. . . .	214	500 "	107,000 "	149	74,500 "	"	65	65			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	5,000 "	"	"	"	6		
Augmentations de traitem ^t . (Y compris les curés de 1 ^{re} classe, personnel, de Dour et Pâturages.) " " " " " "	"	"	"	"	1,627 50	"	"	"	"	3	
Indemnités à 3 prêtres franc. " " " " " "	"	"	"	"	600 "						
TOTAL. . . .	670	"	486,662 50	582	451,549 "	25	65	88	6	3	16
A déduire pour revenus de cures. . . .	"	"	"	"	480 37						
RESTE. . . .	"	"	"	"	450,859 65						

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

DESIGNATION des DEPENSES	NOMBRE	TRAITEMENT individuel	TOTAL	PLACES fixes occupées le 1 ^{er} Janvier 1848 (30 juin)	MONTANT D'UNE ANNEE, d'après la situation du 30 juin 1848, compre- nant, outre le traie- ment des places fixes remplies les autres dépenses	PLACES VACANTES au 30 juin 1848			NOMBRE des		Augmen- tation du nombre des prêtres pour des places des paroisses
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement	2 ^e Places non desservies	3 TOTAL des 1 et 2	Coadju- teurs	Augmen- tations de traite- ment	
Province de Liege											
Curés de 1 ^{re} classe	6	2,047 50	12,285 "	6	12,285 "						
— 2 ^e classe	18	1,365 "	24,570 "	18	24,570 "						
Desservants	356	787 50	280,350 "	340	274,837 50		1	7			
Succursales desservies pro- visoirement	"	"	"	"	2,302 50	6					
Chapelains	24	500	12,000 "	16	8,000 "	"	2	8			
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	1,500 "	6	"				
Vicaires	127	500	63,500 "	115	56,500 "	"	14	14			
Coadjuteurs	"	500	"	"	2,500 "	"	"	"	3		
Augmentations de traitem ^t	"	"	"	"	1,197 50	"	"	"	"	3	
TOTAL	531	"	392,705 "	502	383,752 50	12	17	29	5	5	10
A déduire pour revenus de cure	"	"	"	"	144 96						
RESTE	"	"	"	"	383,607 54						
Province de Limbourg											
Curés de 1 ^{re} classe	3	2,047 50	6,142 50	3	6,142 50						
— 2 ^e classe	9	1,365 "	12,285 "	0	12,285 "						
Desservants	207	787 50	163,012 50	206	162,225 "						
L'église succursale du camp de Beverloo (Le traitement et celui d'un 2 ^e au monier sont payés par le Département de la Guerre.)	1	"	"	1	"						
Succursales desservies pro- visoirement	"	"	"	"	593 75	1	"	1			
Chapelains	17	500	8,500 "	12	6,000 "	"	1	3			
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	1,000 "	4	"				
Vicaires	105	500	52,500 "	102	51,000 "	"	3	3			
Coadjuteurs	"	500	"	"	1,000	"	"	"	2		
Augmentations de traitem ^t	"	"	"	"	"						
TOTAL	342	"	242,410 "	333	240,016 25	5	4	9	2	"	3
A déduire pour revenus de cure	"	"	"	"	204 50						
RESTE	"	"	"	"	239,811 91						
Province de Luxem- bourg.											
Curés de 1 ^{re} classe	5	2,047 50	10,237 50	5	10,237 50						
— 2 ^e classe	15	1,365 "	20,475 "	15	20,475 "						
Desservants	299	787 50	235,462 50	292	229,950	"	1	7			
Succursales desservies pro- visoirement	"	"	"	"	2,362 50	6	"				
Chapelains	66	500	33,000 "	14	7,000	"	3	52			
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	12,250 "	4	"				
Vicaires	31	500	15,500 "	20	10,000	"	11	11			
Coadjuteurs	"	500	"	"	1,500	"	"	"	3		
Augmentations de traitem ^t (Les curés de 1 ^{re} classe personnel de Bastogne et Virton.)	"	"	"	"	1,365 "	"	"	"	"	2	
TOTAL	416	"	314,675 "	340	295,140	35	15	70	5	2	12
A déduire pour revenus de cure	"	"	"	"	594 16						
RESTE	"	"	"	"	294,545 84						

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION des DEPENSES	NOMBRE	TRAITÉ- MENT (individuel)	TOTAL	PLACES fixes occu- pées le 2 ^e trimestre 1848 (30 juin)	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après la situation du 30 juin 1848, compre- nant outre le traite- ment des places fixes remplis les autres dépenses	PLACES VACANTES au 30 juin 1848			NOMBRE des		Augmen- tation du nombre des prêtres pour des places des paroisses
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des 1 ^{re} et 2 ^e	Conju- gés	Augmen- tations au traite- ment	
Province de Namur.											
Curés de 1 ^{re} classe .	4	2,047 50	8,190 "	4	8,100 "						
— 2 ^e classe	12	1,565	10,580 "	12	10,580 "						
Desservants	309	787 50	243,557 50	302	237,825 "						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	2,756 25	7	"	7			
Chapelains	47	500 "	23,500 "	11	5,500	"	1	36			
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	8,750 "	55	"				
Vicaires	40	500 "	20,000	42	21,000		4	4			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	5,000 "			"	6		
Augmentations de traitem ^t	"	"	"	"	210	"	"	"	"	1	
TOTAL	418	"	314,407 50	371	303,611 25	42	5	47	6	1	10
A déduire pour revenus de cure .	"	"	"	"	201 54						
RESTE	"	"	"	"	303,409 71						

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE de PLACES dotées	MONTANT auquel s'élevait les TRAITEMENTS des PLACES DOTÉES	PLACES occu- pées le 2 ^e trimestre 1848 (30 juin)	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après la situation du 30 juin 1848, compre- nant toutes les de- penses, tant des pla- ces fixes remplies que les autres	PLACES VACANTES au 30 juin 1848			NOMBRE des		Augmen- tation du nombre des prêtres pour des places des paroisses
					1 ^{re} Places desservies provisoi- rement	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des 1 ^{re} et 2 ^e	Conju- gés	Augmen- tations au traite- ment	
Province d'Anvers	583	362,202 10	582	265,306 25	1	"	1	4	4	19
— de Brabant	708	407,175	690	497,075 "	7	11	18	6	12	"
— de la Flandre occidentale	541	380,840	540	386,340 "	"	1	1	12	"	8
— de la Flandre orientale	615	434,020	610	445,732 50	2	1	5	21	"	21
— de Hainaut	670	486,662 50	582	461,340 "	23	65	88	6	5	16
— de Liège	531	392,705	502	385,752 50	12	17	29	5	5	20
— de Limbourg	342	242,440	355	240,046 25	5	4	9	2	"	"
— de Luxembourg	416	314,675	346	295,140 "	35	15	70	5	2	"
— de Namur .	418	314,407 50	371	303,611 25	42	5	47	6	1	22
TOTAL	4,622	3,525,127 50 (b)	4,356	3,266,343 75 (a)	147	119	266	65	25	106

Des 106 prêtres nouveaux 94 peuvent donner lieu, pour l'année entière
comme étant disponibles des à présent ou au plus tard au 25 décembre
1848, à raison de 500 francs par prêtre, à une dépense de 47,000
12 à la dépense d'un semestre 5,000

Le total de la dépense de 1849 serait ainsi de 5,316,343 75
Il y a à imputer le montant des revenus de cure, le chiffre actuel étant 8,068 44

Le crédit nécessaire est de 3,308,275 31
Il était au Budget de 1848 de 3,319,104 61

Différence en moins 10,829 30

Cette différence de fr 10,829 30 se sera reportée au Budget de 1850 si la nécessité en est reconnue, sauf révision de la répartition
actuelle des places

(a) Le tableau qui suit donne, par catégories des places une seconde répartition de la somme de fr 3,266,343 75

(b) Le chiffre des places fixes, qui est de fr 3,525,127 50
était au Budget de 1848, fait le 25 janvier 1847, de 3,324,840 "

Différence en plus au cadre de 1849

287 50

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

Voici d'où provient cette différence :

Des arrêtés royaux des 7 juin et 10 juillet 1847 ont érigé en succursales les chapelles d'Hofstade à Muysen (Brabant), et de Doorzeelendriesch à Evergem (Flandre orientale), avec dotation provisoire du traitement de desservant, en ce qui concerne la somme de fr. 287 50 c, qui dépasse pour chaque église le traitement primitif de 500 francs, soit. fr. 575 "

Un arrêté royal du 8 août 1847 a supprimé l'église de St-Catherine à Liège, comme succursale, et l'a rétablie comme chapelle, au traitement de 500 francs, d'où résulte une différence en moins de 287 50

L'augmentation du cadre est donc comme ci-dessus de. 287 50

Dans l'hypothèse des arrêtés royaux des 7 juin et 10 juillet 1847, la somme de 575 francs ci-dessus serait provisoirement prise sur les vacatures et ne serait définitive que lorsque de nouveaux fonds auraient été votés par la Législature; d'un autre côté, la diminution de fr. 287 50 c devait, d'après l'arrêté du 8 août, servir pour la première succursale à ériger; jusqu'à ce réemploi, le chiffre des places fixes de 1846 se serait trouvé diminué provisoirement, d'après ce système, de fr. 287 50 c, et réduit de 5,524,840 francs à fr. 5,524,552 50 c.

Un arrêté royal du 11 août 1847 a, en outre, transféré quatre traitements de vicaire et rendu la dotation entière de 500 francs à 63 chapelles, dont le traitement avait été provisoirement fixé à 250 francs, pour un administrateur provisoire, par l'arrêté royal du 11 juillet 1842, de manière que ces chapelles peuvent actuellement avoir, comme les autres, un titulaire effectif à 500 francs, ou un administrateur provisoire à 250 francs.

La dotation entière de ces chapelles était portée au tableau de répartition du Budget de 1846, et comprise dans la majoration de 60,000 francs, demandée pour cet exercice.

	PLACES OCCUPÉES.		PLACES DESSERVIES provisoirement.		PRODUIT DES VACANCES.			TOTAL des places dotées.
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	MOITIÉ des traitements des places desservies provisoirem.	PLACES VACANTES.		
						Nombre.	Sommes.	
Cures de 1 ^{re} classe	80	170,085 "	"	"	"	"	"	80 "
— de 2 ^e classe	142	195,850 "	"	"	"	"	"	142 "
		309,915 "						228 "
Succursales	2,504	2,042,775 "	45	16,951 25	16,951 25	2	1,575 "	2,640 "
Église du camp	1	"	"	"	"	"	"	
Chapelles	88	44,000 "	104	26,000 "	26,000 "	7	5,500 "	199 "
Vicaires	1,445	722,500 "	"	"	"	110	55,000 "	1,555 "
TOTAL	4,556	5,179,190 "	147	42,951 25	42,951 25	119	60,075 "	4,622 "
Dessertes provisoires.		42,951 25					42,951 25	
		5,222,121 25					105,006 25	
65 coadjuteurs. fr. 32,500 "								
Augmentation de traitement, etc. 11,772 50								
		44,222 50					44,222 50	
TOTAL de la dép., d'après la situation du 30 juin.		5,266,343 75					58,785 75	

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

La dépense de 1848 paraît devoir être de fr. 3,203,012 44 c^t, déduit les revenus de cure, de manière qu'il y aura sur le crédit un excédant probable de fr. 34,092 17 c^t.

L'art. 15 du décret du 17 novembre 1811 porte : « Lorsqu'un curé ou desservant sera devenu, par son âge ou ses infirmités, dans l'impuissance de remplir seul ses fonctions, il pourra demander un vicaire qui soit à la charge de la fabrique, et, en cas d'insuffisance de son revenu, à la charge des habitants, avec le traitement tel qu'il est réglé par l'art. 40 du décret du 30 décembre 1809, sur les fabriques. » Ces vicaires temporaires, que l'usage nomme coadjuteurs, sont, depuis la loi du 9 janvier 1837, payés par l'État. Comme le paiement de leur traitement et celui des augmentations de traitement ont lieu sur le produit des vacatures, si toutes les places fixes étaient remplies, la dépense dépasserait de fr. 44,222 50 c^t le chiffre de ces places fixes, qui est de fr. 3,333,127 50 c^t.

Les augmentations de traitements et indemnités s'élevaient au Budget de 1848 à fr. 13,040 »

Il y a à retrancher : 1° les augmentations de fr. 202 50 c^t dont jouissaient les sieurs Malisoux, desservant à Tombes (Namur), Van Egeren, desservant à Brusseghe, et Cellies, desservant à Baulers (Brabant); ensemble fr. 787 50

Les décès des deux premiers, arrivés les 9 janvier et 9 mars 1847, n'ont été connus que par les mutations du premier trimestre, en mars 1847; le troisième est décédé le 28 février 1848.

2° Les sommes de 210 francs, payées précédemment à trois prêtres auxiliaires, ensemble 630 »

1,417 50

Chiffre actuel. 11,022 50

Le tableau suivant donne le détail des augmentations de traitements, des indemnités et des déductions du chef de revenus de cure.

COMMUNES ET ÉGLISES.	TITULAIRES.	MONTANT a)			REVENUS DE CURE à déduire des traitements.		
		des AUGMENTATIONS de traitement.	des INDEMNITÉS.	payé à d'anciens prêtres auxiliaires.	COMMUNES ET ÉGLISES.	SOMMES précédentes.	Sommes actuelles, sauf vérification, régularisation, ulté- rieure et décision définitive.
Province d'Anvers.							
Bornhem	Cammaert	262 50	"	"	Berchem	1 18	1 18
Marickerke	Verdeyen	b) 212 50	"	"	Beersse	"	109 44
Wilmarndonck	Van Genechten	262 50	"	"	Borsbeek	3 60	3 60
Wartel	(tout titulaire)	c) 340 "	"	"	Heffen	45 99	62 "
Anvers	Sporckmans	"	"	210	Hémixem	"	23 72
Malines	Waelaerts	"	"	210	Lichtaert	53 66	53 66
					Marickerke	50 77	61 62
					Merxem	54 98	54 98
					Odeghem	49 99	49 99
					Olmen	57 99	57 99
					Poederlé	90 69	117 93
					Rethy	90 69	90 69
					Vremde	49 99	49 99
					Waarloos	10 88	10 88
					Wavre-St-Catherine	69 99	77 05
					Wuestwezel	117 99	117 99
					Wyneghem	77 40	77 40
TOTAL		1,077 50	"	420		807 79	1,002 71

a) Lorsqu'aucune date n'indique l'arrêté qui a alloué la somme, c'est qu'elle a été accordée avant 1830.

b) Accordée par arrêté royal du 31 décembre 1837.

c) Existait avant 1840 et a été maintenue par les arrêtés royaux des 28 mars 1837 et 11 juillet 1842.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

COMMUNES FI EGLISES.	TITULAIRES	MONTANT			REVENUS DE CURE à déduire des traitements.		
		des ALIMENTATIONS de traitement	des INDÉMNITÉS	payé à d'anciens pasteurs auxiliaires	COMMUNES ET EGLISES.	SOMMES précédentes.	SOMMES ACTUELLES, sauf vérification, régularisation, ulté- rieure et décision définitive
Province de Brabant.							
Aerschot	Dewit (curé de 1 ^{re} classe, person.).	a) 682 50	"	"	Beauvechain . . .	1,365 "	1,365 "
Beersel . . .	Vryzens . . .	157 50	"	"	Bruxelles (Finisterre)	444 44	331 50
Bornival . . .	Houbar . . .	262 50	"	"	Hoelsten . . .	"	7 24
Bruxelles Minimes	Versloedt . . .	b) 377 50	"	"	Holsbeek . . .	"	32 63
Grez-Doiceau . . .	Nehoul . . .	262 50	"	"	Hévillers . . .	"	10 "
Haeren . . .	Boyen . . .	262 50	"	"	Hougaerden-Overlaer	66 71	33 31
Lathuy . . .	Mathieu . . .	157 50	"	"	Houtain-le-Mont. .	58 42	356 31
Rixensart. . . .	François . . .	262 50	"	"	Jandrain . . .	"	3 64
Tirlemont . . .	Michels . . .	"	"	210	Limelette . . .	"	36 64
Uccle . . .	Vanderbist (curé de 1 ^{re} cl. person.)	c) 682 50	"	"	Lambeck-N.-D . . .	257 08	350 73
Wavre	Bagniet (curé de 1 ^{re} cl. person.).	682 50	"	"	Messelbroeck . . .	"	16 45
Woluwe-St-Lambert . . .	Dierickx . . .	262 50	"	"	Neeryssche . . .	787 30	787 30
Zellick	Demasener . . .	262 50	"	"	Sempst.	"	8 "
					Tourinnes. . .	698 52	787 50
TOTAL . . .		4,515 "	"	210		3,077 67	4,548 47
Province de la Flandre occidentale.							
					Bellegheim. . .	"	75 "
					Boesinghe. . .	2 74	"
					Dudzele	2 54	"
					Gbistelles	15 "	15 "
					Hulste . . .	1 50	10 88
					Kemmel . . .	"	15 "
					Lendeled. . .	"	40 "
					Lombartzyde . . .	5 40	5 40
					Marcke . . .	"	5 44
					Reninghe	"	120 "
					Reninghelst . . .	"	26 "
					St-Georges . . .	127 32	197 72
					St-Michel . . .	9 40	9 40
					Snellegheim . . .	2 65	2 65
					Swevezerle . . .	11 79	"
					Zirkigheim	86 10	86 10
					Zillebeke	3 45	5 43
TOTAL . . .						267 96	612 11

a) Accordée par arrêté royal du 26 mai 1845, conformément à l'art. 2^{de} l'arrêté du 27 brumaire an XI, concernant la promotion de la seconde classe à la première, à titre personnel pour les cures qui se distinguent le plus.

b) Accordée par arrêté royal du 8 février 1846, en supplément du traitement de desservant, comme continuation de ce qui était payé précédemment au titulaire, alors que l'église était restée chapelle — c) Accordée par arrêté royal du 27 juillet 1844.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

COMMUNES ET ÉGLISES.	TITULAIRES.	MONTANT			REVENUS DE CURE à déduire des traitements.		
		des AUGMENTATIONS de traitement.	des INDEMNITÉS. a)	payé à d'anciens prêtres auxiliaires.	COMMUNES ET ÉGLISES.	SOMMES précédentes.	Sommes actuelles, sauf vérification, régularisat. ulté- rieure et décision définitive.
Province de la Flandre orientale.							
Coewacht		"	200	"	Aeltre	"	52 65
Gand	Delacroix	"	300	"	Belcele	"	41 72
					Boucle-St-Blaise . .	"	18 40
					Eenaeme	"	9 04
					Hautem-St-Liévin . .	"	6 "
					Knesselaere	"	16 "
					Neder-Eenaeme . . .	"	50 "
					Okegem	10 55	10 55
					Oostwynkel	"	" 50
					Ronsele	"	112 55
					Waesmunster	"	24 "
					Zulte	"	61 47
TOTAL			500	"		10 55	562 84
Province de Hainaut.							
Baileux-l'Écaillère . .	Paltz	"	100	"	Ellezelles	"	21 92
Dour	Nachtergael (curé de 1 ^{re} cl., person.).	b) 682 50	"	"	Harvengt	46 56	46 56
Ire	Lecomte	262 50	"	"	Marquain	212 "	212 "
Goegnies-Chaussée . .		"	200	"	Pont-à-Celle	135 45	135 45
Marchipont		"	500	"	Sars-la-Buissière . .	44 44	44 44
Pâturages	Plamont (curé de 1 ^{re} cl., person.)	c) 682 50	"	"	Waudrez	"	20 "
TOTAL		1,627 50	600	"		458 45	480 57
Province de Liège.							
Ferrières	Lisin (curé de 2 ^e classe).	d) 455 "	"	"	Horion-Hozémont . .	"	144 96
Liège. St-Gilles . . .	Missoul	262 50					
Waremmé	Goblet	e) 500 "					
TOTAL		1,197 50	"	"		"	144 96

a) Des indemnités sont accordées, par des arrêtés annuels, à quatre prêtres étrangers, à cause de la difficulté de pourvoir autrement aux besoins du culte de certaines localités; celle de 500 francs, accordée en 1848, sera réduite à 200 francs, comme précédemment.

b) Accordée par arrêté royal du 6 avril 1846.

c) Id. id. du 19 septembre 1841.

d) Id. id. du 50 avril 1839.

e) Id. par arrêtés royaux des 19 septembre 1841 et 11 mai 1842.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

COMMUNES ET ÉGLISES.	TITULAIRES.	MONTANT			REVENUS DE CURE à déduire des traitements.		
		des AUGMENTATIONS de traitement.	des INDENNITÉS.	payé à d'anciens prêtres auxiliaires.	COMMUNES ET ÉGLISES.	SOMMES précédentes.	Sommes actuelles, suff. vérification, régularisation ulté- rieure et décision définitive.
Province de Limbourg.							
					Beek	"	5 "
					Lowaiige	175 54	173 54
					Meldert	"	21 96
					Oostham	5 80	5 80
	TOTAL . . .					170 54	204 30
Province de Luxembourg.							
Bastogne	Parmentier (curé de 1 ^{re} cl., <i>person.</i>).	a) 682 50	"	"	Aix-sur-Cloix. . . .	"	51 09
Virton	Lieffreng (curé de 1 ^{re} cl., <i>person.</i>).	b) 682 50	"	"	Bercheux	"	7 40
					Chatillon	8 "	12 28
					Cherain	62 88	150 91
					Beho-Deifelt	"	1 91
					Devantave, à Mar- court.	"	4 17
					Fouches	"	18 50
					Freylange.	"	31 36
					Gouvy, à Limerlé . .	74 07	70 58
					Guerlange.	"	9 53
					Ilachy	"	85 28
					Hondelange	"	7 74
					Sommerain	25 40	56 50
					Tavigny	60 "	60 "
					Villers-la-Bonne-Eau.	13 75	25 71
					Manæ-St-Étienne . .	"	5 25
					Montplainchamps . .	"	2 47
					Mussy	"	11 63
					Nobressart	"	3 82
					St-Pierre	"	8 02
					St-Vincent.	"	5 08
					Sampont	"	7 70
	TOTAL . . .	1,365 "	"	"		244 10	603 60

a) Accordée par arrêté royal du 10 septembre 1841.

b) Id. id. du 9 janvier 1842.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

COMMUNES ET ÉGLISES.	TITULAIRES.	MONTANT			REVENUS DE CURE à déduire des traitements.		
		des AUGMENTATIONS de traitement.	des INDENNITÉS.	payé à d'anciens prêtres auxiliaires.	COMMUNES ET ÉGLISES.	SOMMES précédentes.	Sommes actuelles, sauf vérification, régularisat. ulté- rieure et décision définitive.
Province de Namur.							
Boussu-en-Fagne . . .	Perkin.	210	"	"	Daussois	"	32 30
					Ivelette	"	95 61
					Onhaye	"	15 "
					St-Gérard	31 22	31 22
					Villers-sur-Lesse . .	20 21	20 21
	TOTAL . . .	210	"	"		60 45	201 54
RÉCAPITULATION.							
Province d'Anvers		1,077 50	"	420		807 70	1,002 71
— de Brabant		4,515	"	210		5,677 07	4,540 55
— de la Flandre occidentale . . .		"	"	"		267 06	557 11
— de la Flandre orientale		"	500	"		10 55	562 84
— de Hainaut		1,627 50	600	"		438 45	480 57
— de Liège		1,197 50	"	"		"	144 96
— de Limbourg		"	"	"		179 34	204 50
— de Luxembourg		1,535	"	"		244 10	605 60
— de Namur		210	"	"		60 45	201 54
	TOTAL . . .	9,992 50	1,100	650		5,686 27	8,068 44
		1,100	"				
		650	"				
ENSEMBLE		11,722 50					

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 4, ART. 28.

SUBSIDES ordinaires indiqués, pour chaque

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	à		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		ACCORDER.	SUPPRIMER.		ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER	
						En 1848.	En 1849, par ajournement.
PROVINCE D'ANVERS.							
Anvers (cathédrale et tour). (Voir Subs. extraord.)							
Id. St-Joseph et St-Georges. (Id.).							
Beersel	"	"	"	850	850		
Boom	"	"	"	5,500	"	550	2,950
Calmpthout-Nieuwmoor	"	"	"	500	500		
Houtvenne	"	"	"	450	450		
Hoogstraeten (clocheton)	"	"	"	600	600		
Id. (vitreaux). (Voir Subs. extraord.).							
Lierre. St-Gommaire	"	"	2,000	"	"	"	"
Lille	"	"	"	600	"	600	
Lillo-Cruysweg. (Voir Subsidés extraord.).							
Lillo. Fort-Lillo.	"	"	"	100	100		
Malines (métropole). (Voir Subsidés extraord.).							
Id. (tour). (Id.).							
Id. Notre-Dame au delà de la Dyle (tour)	"	"	"	2,000	"	2,000	
Marckhoven	"	"	"	2,000	2,000		
Olegghem	"	"	"	3,000	3,000	"	"
Olmen	"	"	"	200	200		
Schelle	"	"	"	1,350	1,350		
Thielen	"	"	"	3,000	3,000	"	"
Vorst-Merlaer	"	"	"	3,000	1,500	"	"
Wechelderzande	"	"	"	850	850		
Wilmarndonck	"	"	"	"	400	"	"
			2,000	22,000	14,800	3,150	2,950
				2,950	5,150		
				19,050	17,950		
					2,050		
				Somme nécessaire	20,000		
				Prévisions.	18,000		
				DÉFICIT.	2,000		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

province, par ordre alphabétique de communes.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
"	"	"	"	La province accorde 30,000 francs en six ans, 5,000 francs par an, sauf la première; en 1849, elle alloue 7,500 francs.
"	"	"	"	La province allouera un subside en 1849.
"	"	"	"	4,000 francs en 1849.
"	"	"	"	La province en a imputé 1,560 francs en 1848 sur 1847.
"	"	"	"	Le Gouvernement avait accordé 1,500 francs de plus en 1847. Il reste à allouer 5,300 francs en 1849.
"	"	"	"	La province a déjà accordé son subside.
"	2,900	"	"	

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	à ACORDER.	à SUPPRIMER.	SUBSIDY provincial.	Subside de l'État		
					ACCORDÉ et liquidé.	à ACCORDER	
						En 1848.	En 1849, par ajournement.
PROVINCE DE BRABANT.							
Anderlecht	"	"	"	1,600	"	1,600	"
Aerschot	"	"	"	2,000	"	"	"
Beggynendyck	"	"	"	1,000	"	1,000	"
Bellinghen	"	"	"	575	"	575	"
Bruxelles. Béguinage. (Voir <i>Subsides extraordin.</i>).							
Id. S ^{te} -Gudule. Id.							
Id. S ^t -Jacques. Id.							
Id. Minimes. Id.							
Id. Bon-Secours. Id.							
Id. Sablon. Id.							
Ceroux. Mousty-Ceroux	"	"	"	2,875	"	2,875	"
Crainhem.	"	"	"	200	"	200	"
Eppegem (tableaux).	50	"	"	"	"	"	"
Forest.	"	"	"	500	"	500	"
Glabbeek-Suerbempde. Suerbempde.	"	"	"	2,825	"	2,825	"
Grimbergen (objets d'art)	"	100	"	"	"	"	"
Halle-Boyenhoven. Boyenhoven	"	"	"	1,400	"	1,400	"
Jette-S ^t -Pierre	"	"	"	500	"	500	"
Ixelles. Boondael	"	"	1,000	"	"	"	"
Id. S ^t -Boniface. (Voir <i>Subsides extraordin.</i>).							
Lombeek-Notre-Dame.	350	"	1,150	"	"	"	"
Louvain. S ^{te} -Gertrude. (Voir <i>Subsides extraordin.</i>).							
Id. S ^t -Pierre. (Id.).							
Id. id.	374	85	"	"	"	"	"
Molembais-S ^t -Pierre	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Neervelp (pour le cimetière)	"	"	"	100	"	"	"
Nivelles. S ^{te} -Gertrude	"	"	"	"	"	"	"
Noduwez-Linsmeau. Linsmeau	"	"	"	5,534	"	"	"
Noville-sur-Mehaigne	"	"	"	400	"	400	"
Perck (cimetière)	"	"	"	400	"	"	"
Rotselaer.	"	"	"	1,000	"	1,000	"
Saintes	"	"	"	1,500	"	1,500	"
Id. Wysbecq	"	"	"	3,250	"	3,250	"
Schaerbeek. S ^{te} -Marie. (Voir <i>Subs. extraordinaires</i>).							
Tirlemont. S ^t -Germain	"	"	"	"	"	"	"

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer		OBSERVATIONS
		SUBSIDE provincial	SOMMES A FOURNIR par l'État	
"	"	"	"	A continuer encore pendant quatre ans, à partir de 1849
"	"	"	"	L'État a accordé un subside en 1847
"	"	"	"	La province a accordé, de son côté, un subside de 50 francs
"	"	"	"	L'État alloue, comme la province, un subside de 100 francs. Ce subside n'est pas liquide
"	"	"	"	Aucun subside ne paraît devoir être nécessaire
"	"	"	"	La province alloue, de son côté, un subside de 350 francs sur un crédit spécial
"	"	"	"	La province accorde également un subside de pareille somme
"	"	"	"	La députation permanente doit faire une proposition au conseil provincial au sujet du subside que la province pourra allouer
"	"	"	"	L'État a accordé un subside en 1847
"	"	"	"	Ce subside devra, selon toute apparence, être renouvelé jusqu'en 1850 inclusivement
"	"	"	"	Sauf réduction après réception du rapport
"	"	"	"	En instruction
"	"	"	"	L'État a alloué, en 1847, un subside de 700 francs

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	à ACCORDER.	à SUPPRIMER.	SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
					ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER En 1848	En 1849, par ajournement.
Villers-la-Ville	"	"	"	200	"	200	
Walbain-St-Paul-Sart-lez-Walhain. St-Paul . . .	"	"	"	1,000	"	1,000	
Watermael-Boitsfort. Auderghem	"	"	"	1,000	"	1,000	
Willebringen	"	"	"	1,550	"	1,550	
	774 83	100	2,150	20,400	"	23,375	"
		A allouer. . .		591	"	591	
				30,000	"	23,960	
Maison de ville à Léau.				1,000	Prévisions.	31,000	
				31,000	Excédant.	7,054	

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Bovekerke	"	"	"	2,670 50	"	2,670 50	
Bruges. Cathédrale St-Walburg. (Voir Subs. extr.).							
Caester	"	"	"	826 74	"	826 74	
Coevghem	"	"	"	"	"	"	"
Cortemarck (presbytère)	"	"	"	528 35	528 35	"	"
Id. (église)	"	"	"	"	"	"	"
Dixmude (jubé). (Voir Subsidés extraordinaires)							
Gheluwelt	"	"	"	1,985 33	"	1,985 33	
Harlebeke. (Voir Subsidés extraordinaires.) . . .							
Ichteghem	"	"	"	"	"	"	"
Lichtervelde	"	"	"	"	"	"	"
Lombartzyde	"	"	"	410 98	"	410 98	
Luigne	"	"	"	3,703 37	"	3,703 37	"
Meulebeke. Maria-Loop	"	"	"	500 "	"	500 "	
Passebendaele	"	"	"	1,130 24	"	1,130 24	
Reninghelst	"	"	"	1,400 "	"	1,400 "	
Rolleghem	"	"	"	957 "	"	"	"
Rumbeke.	"	"	"	"	"	"	"
Wardamme	"	"	"	478 16	"	478 16	
Wervicq. (Voir Subsidés extraordinaires.) . . .							

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
7.034				

"	"	"	"	4,350 francs en 1849; 4,350 francs en 1850.
"	"	"	"	Fr. 328 35 c ^t en 1849.
"	"	"	"	5,350 francs en 1849; 5,350 francs en 1850.
"	"	1,000	2,000	La province allouera, sur un crédit spécial, un subside de 650 francs en 1849 et de pareille somme en 1850.
"	"	"	"	Un subside de 1,250 francs sera alloué en 1850.
"	"	"	"	Un subside de 3,703 37 c ^t sera également accordé en 1850.
"	"	"	"	L'État a accordé un subside en 1847.
"	"	"	"	La province n'a pas statué; le Gouvernement devait éventuellement 4,150 francs de plus que la province.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
	945 "			
"	"	"	"	3,000 francs en 1849; 3,000 francs en 1850.
"	"	"	"	Les 1,250 francs proviennent de ce qu'on a pu faire cette réserve sur le subside destiné pour St-Antelinx en 1847; ils servent à former, avec les 750 francs, un subside égal à celui accordé par la province pour 1848.
"	"	"	"	2,000 francs seront alloués en 1849.
"	"	"	"	Un subside de 1,000 francs sera accordé en 1849.
"	"	"	"	2,000 francs seront alloués en 1849; 2,000 francs en 1850.
"	"	"	"	Un subside de 500 francs sera accordé en 1849.
"	"	"	"	1,000 francs seront alloués en 1849.
"	"	"	"	1,500 francs seront accordés en 1849.
"	"	"	"	1,000 francs seront alloués en 1849.
"	"	"	"	Idem.
"	"	"	"	2,000 francs seront accordés en 1849; 2,000 francs en 1850.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	à		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		ACCORDER.	SUPPRIMER.		ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER En 1848.	En 1849, par ajournement.
Orsel	"	"	"	500 "	"	500 "	"
Verrebrouck	"	"	"	200 "	"	200 "	"
Waerbeke	"	"	"	2,000 "	2,000 "	"	"
				700 "	700 "	"	"
	1,500	3,250	"	28,775 "	12,500	15,025 "	"
			Reste à allouer. . .	175 "	"	12,500 "	"
				28,950 "		27,525 "	"
					Prévisions. . .	27,700 "	"
					Reste à allouer. . .	175 "	"

PROVINCE DE HAINAUT.							
Ath. Église St-Julien (tour). (Voir Subs. extraordin.)							
Bauffe.	"	"	3,000	"	"	"	"
Binche	"	"	"	250 "	"	250 "	"
Braine-le-Comte.	"	"	"	500 "	"	500 "	"
Cambron. St-Vincent	2,000						
Dampremy	"	"	"	400 "	"	400 "	"
Dour	"	"	200	"	"	"	"
Enghien. (Voir Subsidés extraordinaires)							
Frameries.	"	"	"	1,500 "	"	1,500 "	"
Froidmont	"	"	"	4,500 "	"	2,500 "	2,000
Labouverie	"	"	"	2,500 "	"	2,500 "	"
Ladeuze	"	"	"	1,800 "	"	1,800 "	"
Leuze	"	"	"	299 50	"	299 50	"
Maulde	"	"	"	3,500 "	"	1,500 "	2,000
Mevergnies	"	"	"	2,500 "	"	2,500 "	"
Molambaix	1,750	"	"	3,250 50	"	"	3,250
Mons. St-Waudru. (Voir Subsidés extraordinaires).							
Id. (vitreaux). (Id.).							
Montroël-au-Bois	"	"	"	2,000 "	"	2,000 "	"
Peruwelz	6,000						
Roisin.	"	"	"	100 "	"	100 "	"

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT SUR LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT SUR LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
"	"	"	"	Un subside de 1,000 francs sera accordé en 1849.
"	"	"	"	La province n'intervient pas, et le subside de 3,000 francs, proposé, n'est pas maintenu.
"	"	"	"	La province n'a pas accepté les conditions qui lui ont été proposées pour l'allocation d'un subside.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
"	"	"	"	En instruction.
"	"	"	"	Id.
"	"	"	"	La province a alloué un subside de 800 francs.
"	"	"	"	La province alloue un subside de 801 francs pour Bois-de-Breux, sur des exercices précédents.
"	"	"	"	800 francs sont liquidés pour Houtain-St-Siméon. La province a également accordé un subside.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES A 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	A		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		ACCORDER.	SUFFRIMER.		ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER	
						En 1848.	En 1849, par ajournement.
Liège, Ste-Véronique. (Voir Subs. extraordinaires).							
Id. St-Vincent (Id.).							
Id. Ste-Walburge	"	"	"	175	"	175	
Louvignez-Deigne	"	"	"	600	"	600	
Id. Bauneux	"	"	"	"	"	"	"
Narnelle	"	"	"	200	"	200	
Olne	"	"	"	350	"	350	
Retinne	"	"	"	450	"	450	
Saive, pour l'église de Housse	"	"	"	125	"	125	
Sart-Solvaster	"	"	"	"	"	340	"
Seny	"	"	"	600	"	600	
Seraing	"	"	"	400	"	400	
Soumagne-Fécher	"	"	"	1,200	"	1,200	
Sprimont	"	"	"	625	"	625	
Stavelot-Coo.	"	"	"	600	"	600	
Tavier	"	"	"	350	"	350	
Thimister. Mignerie	"	"	"	350	"	350	
Tourine	"	"	"	400	"	400	
Villers-le-Bouillet	"	"	"	100	"	100	
Waleffes	"	"	"	100	"	100	
Walsbetz	"	"	"	400	"	400	
Wanghe	"	"	"	200	"	200	
Wanzin	"	"	"	600	"	600	
				13,150	801	12,600	"
						801	
						13,500	
						2,400	
						15,900	
				Prévisions.		17,800	
				Excédant.		1,900	
PROVINCE DE LIMBOURG.							
Achel	"	"	"	125	"	225	
Beerigen	"	"	"	"	"	"	4.000

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

ANCIEN sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
				800 francs sont liquidés; un subside a été alloué en 1847 par la province.
				La province n'alloue aucun subside en 1847.
1,900				
				Subside à accorder éventuellement.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	A		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		ACCORDER.	SUPPRIMER.		ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER En 1848.	En 1849, par ajournement.
Berlingen.	"	"	"	100	"	212	
Beverloo. Heppen	"	"	"	800	"	1,600	"
Id. Camp. (Voir Subsidés extraordin.)							
Bilsen.	"	"	"	100	"	200	
Binderveld	"	"	"	160	"	528	
Coursel	"	"	"	400	"	800	
Ellicom	"	"	"	175	"	225	
Exel	"	"	"	600	"	1,400	
Eygenbilsen	"	"	"	700	"	1,450	"
Fologne	"	"	"	200	"	400	
Heeck-la-Ville	"	"	"	500	"	1,000	"
Heusden. Eversel (presbytère)	"	"	"	150	"	266	
Hoesselt	"	"	"	500	"	600	
Kerniel	"	"	"	500	"	600	
Maeseyck.	"	"	2,000				
Niel près St-Trond.	"	"	"	150	"	289	
Overepen	"	"	"	100	"	175	
Rommershoven	"	"	"	200	"	400	
Stockheim	"	"	"	1,000	"	2,500	"
St-Trond (presbytère).	"	"	"	400	"	800	
Tongres (id.).	"	"	"	200	"	400	
Ulbeek	"	"	"	740	"	2,000	
Vechmaci.	"	"	"	200	"	400	
Veltweselt-Kesselt	"	"	"	500	"	977	
Vlytingen.	"	"	"	800	"	1,600	"
Vucht	"	"	"	100	"	200	
Weyer	"	"	"	500	"	600	
Widoie	"	"	"	700	"	1,400	"
			2,000	10,000	"	21,017	
				Prévisions ordinaires.		10,000	
						11,017	
				Éventuellement pour Beeringen.		4,000	
						15,017	
				Somme réservée exceptionnellement pour le Limbourg aux subsides extraordinaires		16,500	
				Excédant de fr.		1,455	dont il est

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
"	"	"	"	En 1849, 700 francs ont été alloués.
"	"	"	"	En 1849, 900 francs ont été accordés.
"	"	"	"	En 1849, 1,000 francs ont été alloués.
"	"	"	"	Voir <i>Subsides extraordinaires</i>
"	"	"	"	En 1849, le subside à accorder sera de 400 francs.
"	"	"	"	En 1849, 800 francs seront alloués.

tenu compte aux *Subsides extraordinaires*.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	A		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		ACCORDER.	SUPPRIMER.		ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER	
						En 1848	En 1849, par ajournement.
PROVINCE DE LUXEMBOURG.							
Assenois-les-Fossés	"	"	"	500	500		
Bleid-Signeux	"	"	"	1,000	"	1,000	
Bonnert-Waltzing	"	"	"	500	500		
Bouillon	"	"	"	2,500	2,500		
Érezée	"	"	"	1,200	"	1,200	
Halanzy	"	"	"	1,000	1,000		
Hollange	"	"	"	600	600		
Id. Strainchamps	"	"	"	500	500		
Hondelage	"	"	"	1,500	1,500		
Mabompré-Engreux	"	"	"	500	"	500	
Messancy	"	"	"	2,500	2,500		
Mont	"	"	"	800	800		
My.	"	"	"	150	150		
Recogne-Neuvillers.	"	"	"	2,500	2,500		
S ^t -Hubert. (Voir Subsidés extraordinaires.) . . .	"	"	"				
Samré-Maboge	"	"	"	500	500		
Vesqueville	"	"	"	500	500		
				16,550	15,850	2,700	
Reste à allouer.				450	2,700		
				17,000	16,550		
Reste à allouer.					450		
Somme égale aux prévisions					17,000		
PROVINCE DE NAMUR.							
Andenne. Coutisse (église).	"	"	"	500	500		
Id. id. (presbytère)	"	"	"	150	150		
Asche et Refail	"	"	"	250	250		

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1849.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848			
	ACCORDÉS			SUBSIDÉ provincial	Subside de l'État		
		A ACCORDER	A SUPPRIMER		ACCORDÉ ou liquide	A ACCORDER	
						En 1848	En 1849, par ajournement
Balatie	»		n	200	200		
Bierwart . .	»		»	150	150		
Boycesse	»	»		200	200		
Champion	n		n	n	»	»	»
Eruly	n	»		400	400		
Bruxaux Condroz	»		n	500	500		
Coutiere	n		n	500		500	
Dumont St Nicolas	»			400	400		
Id St Paul		»	n	n	n	»	»
Doninne			»	500	»	n	»
Falaen	»			1,000	n	1,000	
Flore		n	n	900	900		
Fontenelle		»	»	500	500		
Godinne Mont de Godinne	n		250	250	»	250	
Hauret		»	n	750	750		
Hastiere, par-delà	n	n	»	250	250		
Havelange (cimetière)	n		n	200	n	n	n
Hogne	n			1,000	1 000		
Houdicmont		n	n	250	250		
Jamagne	n	»	»	200	200		
Leignon Yulippe		»	»	500	500		
Verlumont			»	250	250		
Mesnil (église)		»	»	400	400		
Mont Gauthier	»	»	n	500	500		
Mozet Tombes . .	»	»	»	500	500		
Namur (cathédrale, jubé)							
Id (Cloche, ameublement)							
Id Notre Dame	»	»	n	500	500		
Id St Loup	n	n		1 000	1 000		
Natoye	»	»		500	500		
Pontulas .	»		n	250	250		
St Gerard	»	n	n	150	150		
Sauveniere	n		»	500	500		
Sty .		n	n	1,000	1,000		
Serville	n			149	149		
Somze . .	n	n	n	900	200		
Spontin Durnal							

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
"	"	"	"	Le Gouvernement et la province ont accordé un subside en 1847.
"	"	"	"	L'église n'étant pas reconnue, la demande de subside est en instance.
"	"	"	"	L'État a alloué un subside en 1847.
"	"	"	"	L'État n'alloue aucun subside.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMS DES COMMUNES FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	A		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		A ACORDER.	A SUPPRIMER.		ACCORDÉ " liquidé.	A ACCORDER	
						En 1848.	En 1849, par ajournement.
Slave	"	"	"	1,500	"	1,500	
Thon (cimetière)	"	"	"	150	"	"	"
Walcourt.	"	"	"	"	"	"	"
Wépion-Foos	"	"	"	1,000	1,000	"	"
			250	17,499	15,509	5,250	"
Reste à allouer				501	5,250		
				18,000	10,649		
Reste à allouer					501		
					17,150		
Prévisions					18,000		
Excédant.					850		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	SOMMES DEMANDÉES sur lesquelles il reste à statuer.		OBSERVATIONS.
		SUBSIDE provincial.	SOMMES A FOURNIR par l'État.	
o	o	o	o	L'État n'alloue aucun subside.
o	o	o	o	En instruction.
850				

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

SUBSIDES EX

NOMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PROVINCES, COMMUNES OU FABRIQUES D'ÉGLISES.	ARRIÉRÉS ANTÉRIEURS à 1918.			RÉPARTITION DES			
		LIQUIDÉS.	à LIQUIDER.	à SUPPRIMER.	1918.			1919.
					LIQUIDÉS.	à LIQUIDER.	à SUPPRIMER.	
1	Anvers (cathédrale Notre-Dame)	"	"	"	10,000	"	"	15,000
2	Id. id. (tour).	"	"	"	10,000	"	"	10,000
3	Id. St-Joseph et St-Georges	"	"	"	10,000	"	"	10,000
4	Ath (tour St-Julien).	"	"	"	"	3,000	"	3,000
5	Beverloo (camp, subside annuel).	"	"	"	550	550	75	1,100
6	Bruges (cathédrale).	"	"	"	"	"	(b 2,000	"
7	Id. Ste-Walburge	"	"	"	1,000	"	"	1,000
8	Bruxelles. Béguinage.	"	"	"	2,500	"	"	2,500
9	Id. Ste-Gudule.	"	"	"	50,000	"	"	50,000
10	Id. St-Jacques-sur-Caudenberg	850	"	"	"	"	"	"
11	Enghien	"	"	"	4,125	875	"	5,000
12	Hoogstraeten (vitreaux).	"	"	"	1,000	"	"	1,000
13	Huy (église primaire).	"	"	"	3,000	"	"	4,000
14	Ixelles. St-Boniface	"	"	"	25,000	"	"	25,000
15	Liège. Ste-Croix.	"	"	"	3,000	"	"	4,000
16	Id. St-Jacques	"	"	"	6,000	"	"	(e 6,000
17	Id. St-Martin	"	"	"	4,000	"	"	5,000
18	Id. Ste-Véronique	"	"	"	10,000	"	"	"
19	Id. St-Vincent	"	"	"	2,000	"	"	"
20	Lillo. Cruysweg { (église). { (presbytère).	2,575	"	"	4,425 4,425	1,150	"	10,000
21	Limbourg. Province	"	"	"	"	15,047	1,453	15,500
22	Louvain. Ste-Gertrude	"	"	"	2,835	"	"	2,835
23	Malines (métropole)	"	"	"	5,000	"	"	5,000
24	Id. (id., tour).	645	"	"	8,000	"	"	12,000
25	Mons. Ste-Waudru	"	"	"	10,000	"	"	10,000
26	Id. Id. (vitreaux).	"	"	"	"	500	"	500
27	Namur (cathédrale et évêché).	"	"	"	"	"	"	"
28	St-Hubert.	"	"	"	4,000	"	"	4,000
29	Schaerbeek. Ste-Marie	"	"	"	20,000	"	"	10,000
30	Tongres (église primaire).	"	"	"	10,000	"	2,000	10,000
31	Tournay (cathédrale).	"	"	"	25,000	"	"	50,000
32	Wervicq	"	"	"	"	500	"	"
33	Ypres. St-Martin	"	"	"	4,000	"	"	4,000
34	Id. St-Nicolas	"	"	"	3,000	"	"	3,000
35	Confection de plans et direction de travaux par Dumont.	"	"	455 50	"	4,830	"	4,830
36	Confection de plans, spécialement pour St-Hubert.	"	"	"	"	1,200	"	1,200
37	Dixmude (jubé).	"	"	"	"	"	"	"
38	Harlebeke.	"	"	"	"	"	"	1,000
	TOTAL. fr.	5,070	"	455 50	222,800	27,652	5,528	247,965

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

TRAORDINAIRES.

SUBSIDES EN				SUBSIDE provisoire	OBSERVATIONS.
1850.	1851.	1852.	1853.		
15,000	15,000	15,000	"	2,000 "	Et années suivantes
10,000	"	"	"	3,500 "	
20,000	20,000	20,000	20,000	(a) 5,000 "	a) Pendant 10 ans
1,000	"	"	"	2,600 "	De plus simples subsides sont demandés
1,100	1,100	1,100	1,100	"	b) À supprimer jusqu'à instruction ultérieure, la province n'ayant pas fourni son contingent.
"	"	"	"	1,000 "	On demande, en outre, un autre subside
"	"	"	"	1,500 "	Engagement de 1848
2,500	2,500	"	"	2,000 "	
50,000	50,000	50,000	"	5,000 "	Il est probable que des subsides devront être alloués encore pendant quelques années
"	"	"	"	"	Reste à statuer.
2,500	"	"	"	4,125 "	Le subside sera, chaque année, du tiers des 12,500 francs
1,000	1,000	1,000	"	1,000 "	Sauf à examiner, si, à partir de 1850, la somme ne pourra être plus élevée
4,000	4,000	4,000	"	500 "	On demande une augmentation du subside, qui est reconnu insuffisant
10,000	10,000	10,000	"	(c) 2,500 "	c) Pendant 20 ans
4,000	4,000	(d) 4,000	"	500 "	d) Sauf à examiner si, à partir de 1850, la somme ne pourra être augmentée
6,000	6,000	6,000	"	500 "	e) On demande une augmentation
5,000	5,000	5,000	"	500 "	
(f) 3,000	5,000	4,000	"	"	f) Engagement de 1848, 15 mai
"	"	"	"	550 "	
10,000	"	"	"	"	La province contribue pour le quart de la dépense.
14,000	10,000	10,000	"	"	
2,835	"	"	"	2,834 10	Des subsides ultérieurs devront probablement être encore alloués
5,000	5,000	5,000	"	2,400 "	Id. id
			"	2,400 "	Id. id
12,000	12,000	12,000	"	5,500 "	Id. id
10,000	10,000	10,000	10,000	4,000 "	Des subsides devront encore être alloués en 1854 et 1855
500	500	"	"	500 "	
"	"	"	"	"	En instruction.
4,000	4,000	4,000	"	4,000 "	Il y a lieu de croire que quelques subsides ultérieurs devront être alloués.
10,000	20,000	20,000	20,000	(g) 2,500 "	g) Pendant 20 ans - Quant au Gouvernement, il devra accorder encore des subsides en 1854 et 1855
10,000	12,000	12,000	"	2,000 "	
25,000	"	"	"	15,000 "	
"	"	"	"	500 "	
4,000	"	"	"	1,899 "	
5,000					
4,850	4,850	4,850	4,850		
1,200	1,200	1,200	1,200		
1,250	1,250	1,250	1,250	h) 5,000 "	h) À répartir sur quatre années à partir de 1849
"	"	"	"	i) 1,000 "	i) Subside à allouer en 1849
252,715	182,580	180,380	58,380	80,108 10	

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE,

NOMS DES COMMUNES et FABRIQUES D'ÉGLISES.	ANNÉES ANTÉRIEURES à 1848.			SUBSIDES ORDINAIRES DE 1848.			
	ACCORDÉS.	A		SUBSIDE provincial.	Subside de l'État		
		ACCORDER.	A SUPPRIMER.		ACCORDÉ et liquidé.	A ACCORDER	
						En 1848.	En 1849, par ajournement.
1 ^{re} Subsidés ordinaires.							
Province d'Anvers.	°	°	2,000 °	22,000 °	14,800 °	3,150 °	2,950 °
Id. de Brabant.	774 85	100 °	2,150 °	51,000 °	°	25,960 °	°
Id. de la Flandre occidentale.	°	°	°	15,000 °	328 55	13,714 65	°
Id. de la Flandre orientale.	1,500 °	5,250 °	°	26,950 °	12,500 °	15,200 °	°
Id. de Hainaut.	9,750 °	°	5,200 °	50,000 °	°	20,749 50	9,250 50
Id. de Liège.	°	°	°	15,500 °	2,401 °	15,409 °	°
Id. de Limbourg.	°	°	2,000 °	10,000 °	°	10,000 °	°
Id. de Luxembourg.	°	°	°	17,000 °	15,850 °	3,150 °	°
Id. de Namur.	°	°	250 °	18,000 °	15,599 °	3,751 °	°
TOTAL. fr.	12,024 85	5,550 °	9,600 °	185,450 °	57,278 55	107,180 15	12,200 50
2 ^e Subsidés extraordinaires							
	5,070 °	°	455 50	°	222,860 °	27,652 °	°
	17,094 85	5,550 °	10,055 50	°	280,158 55	134,832 15	12,200 50
	5,550 °	°	°	°	17,094 85	°	°
	20,444 85	Alloués par cinq arrêtés .			297,255 18		
		Allocation.			444,000 °		
		Reste à allouer			140,766 82		
Au lieu de 850 francs, il a été alloué pour St-Jacques fr. 849 27 c, d'où il y aura, avec le registre de liquidation, une différence de 75 centimes.							
		Il resterait à payer			150,582 65		
					3,615 85		
		Déficit à ajourner en 1849.			° 75		
					3,615 10		

Détail, par province, de la somme globale indiquée pour subsides ordinaires. — Prévission de

	1848.	1849.	1850 et années suivantes.
Province d'Anvers.	20,000 °	20,500 °	25,000 °
Id. de Brabant.	a) 29,800 °	51,000 °	51,000 °
Id. de la Flandre occidentale.	14,043 °	15,000 °	15,000 °
Id. de la Flandre orientale.	27,700 °	27,700 °	27,700 °
Id. de Hainaut.	50,000 °	50,000 °	50,000 °
Id. de Liège.	15,000 °	15,900 °	15,900 °
Id. de Limbourg.	10,000 ° (a)	10,000 ° (a)	10,000 ° (a)
Id. de Luxembourg.	17,000 °	17,000 °	17,000 °
Id. de Namur.	17,150 °	18,000 °	18,000 °
TOTAL. fr.	182,495 °	185,100 °	189,600 °

Résultat actuel pour les années

	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.
1 ^{re} Subsidés ordinaires	176,659 °	185,100 °	189,600 °	189,600 °	189,600 °
2 ^e Subsidés extraordinaires	250,512 °	247,965 °	252,715 °	182,580 °	180,580 °
Ensemble	427,171 °	433,065 °	442,315 °	372,180 °	370,180 °
Allocation	444,000 °	444,000 °	444,000 °	444,000 °	444,000 °
Excédants	16,829 °	10,955 °	21,685 °	72,020 °	74,020 °
Arriérés de 1847	20,444 85				
	3,615 85				
Déficit sur 1848	° 75	3,615 10			
A couvrir en 1849.	3,615 10				
Reste excédant en 1849. fr.		7,510 00			

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

EN DATE DU 30 JUIN 1848.

EXCÉDANT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	DÉFICIT sur LES PRÉVISIONS de 1848.	TOTAL des ALLOUATIONS de l'État	OBSERVATIONS.
"	2,900 "	20,000 "	L'Etat a alloué des subsides en 1847, pour Verreux, Lunneville et Vers l'Est. Il a été accordé aussi pour les communes de pour Lésu L'Etat a accordé 957 francs en 1847 Voir l'observation au mot Cruxhauteau
7,054 "	"	25,000 "	
"	945 "	14,045 "	
"	"	27,700 "	
"	"	50,000 "	
1,900 "	"	15,000 "	Voir le mot Lumbourg au Tableau des subsides extraordinaires
"	"	10,000 "	
"	"	17,000 "	
850 "	"	17,150 "	L'Etat a payé 500 francs en 1847
9,784 "	3,845 "	176,659 "	
5,528 "	"	250,512 "	
15,512 "	3,845 "	427,171 "	
3,845 "			
11,409 "			

L'Etat donnant a part égale, les prévisions fondées sur les précédents seront éventuellement supérieures ou inférieures à la réalité, l'Etat doit, pour faire balancer aux majorations éventuelles des crédits provinciaux, établir le chiffre destiné aux subsides a part égale d'une manière assez ample, celui qui est fixé pour 1849 sera supérieur, paraît-il, de fr. 25,053 54 et aux allocations provinciales, ce sera une ressource pour les monuments et les subsides extraordinaires. C'est sur des économies semblables sur les prévisions qui ont pu être accordées, en 1848, quelques nouveaux subsides de peu d'importance, toutefois, les sommes portées sur le *Tableau des subsides extraordinaires*, pour lesquelles aucune date n'est indiquée, sont fondées sur des engagements déjà anciens, subordonnés d'ailleurs, comme ceux qui concernent les subsides a part égale, a repartir sur plusieurs exercices, au vote par la Législature du même crédit.

a) Outre la somme portée aux *Subsides extraordinaires*

La même somme devra être allouée les années suivantes.

Les années suivantes se trouvent également engagées, mais nous, fortement comme le tableau le fait connaître, pages 76 et 77

L'excédant des années suivantes sera plus élevé.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE VIII.

ARTICLES 29 ET 30.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
aux art. 29 et 30 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 "	
PROVINCE D'ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 "	
2 ^e pasteur (section flamande).	Id.	2,400 "	
Chantre-sacristain	Id.	400 "	
Subside pour frais du culte	Id.	1,000 "	
Pasteur anglican	Id.	2,000 "	
PROVINCE DE BRABANT.		9,800 "	
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 "	
2 ^e pasteur protestant	Id.	2,400 "	
Lecteur et chantre	Id.	840 "	
Sacristain.	Id.	210 "	
Organiste.	Id.	210 "	
Subside pour frais du culte	Id.	500 "	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée	Id.	2,000 "	
— — — de St-George	Id.	2,000 "	
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		12,570 "	
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 "	
— — —	Ostende.	2,000 "	
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		4,000 "	
Pasteur protestant	Gand.	2,940 "	
Marguillier	Id.	420 "	
Subside pour loyer du temple.	Id.	423 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 "	
Marguillier	Id.	400 "	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 "	
		8,083 28	

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
PROVINCE DE HAINAUT.			
Pasteur protestant pour Mons, Dour et Pâturages	Dour.	2,030 »	Arr. roy. du 7 sept. 1847.
Frais du local	Id.	52 91	
Marguillier-chantre.	Id.	210 »	
Marguillier lecteur et chantre.	Pâturages.	210 »	
Pasteur protestant pour Tournay et Rongy	Tournay.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Id.	400 »	
— —	Rongy.	210 »	
		6,652 91	
PROVINCE DE LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	5,000 »	
Organiste	Id.	215 »	
Marguillier	Id.	210 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	»	920 »	
Pasteur protestant pour Verviers, Hodimont Daelhem	»	5,276 »	
Lecteur et chantre	»	650 »	
— —	Daelhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	Id.	600 »	
		10,261 »	

Récapitulation.

Frais du synode	1,000 »
Province d'Anvers	9,800 »
— de Brabant	12,570 »
— de la Flandre occidentale	4,000 »
— de la Flandre orientale	8,085 28
— de Hainaut	6,652 91
— de Liège	10,261 »
TOTAL fr.	52,367 19
Dépenses diverses imprévues	5,532 81 (*)
Crédit demandé.	57,900 »

* Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation de ces pasteurs; 3° des subsides à accorder.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 6.

ÉTAT NOMINATIF des ecclésiastiques pensionnés

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	L'Enfant, J.-J.	26 novembre 1770.	Desservant à Dourbes	10 décembre 1846
2	Mertens, C.	31 mai 1796.	Id. à Baevghem	14 août 1832
3	Malisoux, C.-M.	27 janvier 1774.	Id. aux Tombes.	8 janvier 1847.
4	Vandecasteele, H.-A.	3 avril 1804	Vicaire à Clercken	19 janvier 1842
5	Hansen, P.	19 mai 1794.	Desservant à Biesme.	Fin septembre 1846.
6	Fontaine, A.-J.	17 février 1797.	Id. à Pont-à-Celles.	30 novembre 1846.
7	Rödiger, J.-F.	9 mars 1771	Pasteur protestant à Hodimont	10 février 1847
8	Declerck, C.-J.	1 novembre 1772.	Curé de 1 ^{re} classe à Renaix.	2 décembre 1846
9	Marclé, B.-L.	23 octobre 1791.	Desservant à Isenberghe	3 octobre 1846.
10	Van Egeren, G.	9 mars 1767	Id. à Brusseghe	22 mars 1847
11	Gouvienne, M.	11 mars 1774	Id. à Gimnée	28 mai 1847.
12	Lambrechts, J.	5 février 1806.	Vicaire à Kesseloo	19 avril 1847
13	Breckels, L.	29 août 1769	Desservant à Athus	8 décembre 1846
14	Baise, A.-J.	29 mars 1805	Id. à Villers-Perwin	30 septembre 1845.
15	Kerckhofs, J.-C.	22 juillet 1806	Vicaire à Nattenhaesdonck.	27 mars 1847
16	Geeraerds, C.	14 août 1794	Desservant à Lierde-Sainte-Marie.	3 juillet 1847
17	Tans, M.	16 juin 1789.	Administrateur à Kesselt	15 janvier 1846.
18	Vanberckelaer, L.-J.	11 février 1776.	Desservant à Udenacken	10 septembre 1847.
19	Woutters, D.-J.	15 mars 1773	Curé à Rousbrugge	20 septembre 1847.
20	Gaspar, J.	26 novembre 1775.	Desservant à Sterpenick.	5 novembre 1847
21	Hansen, P.	19 mai 1794.	Desservant à Biesme.	Fin septembre 1846.
22	Godefroid, M.-B.	6 août 1774	Id. à Églezée	17 décembre 1847
23	Coëme, L.	2 juillet 1801	Id. à Francwaret	10 décembre 1847
24	De Loecker, C.-J.	5 janvier 1800.	Vicaire à Wechelderzanden.	20 septembre 1847.
25	De Praetere, C.-L.	31 janvier 1790.	Desservant à Grimminge	24 juin 1845.
26	Kueltgens, P.-J.	4 janvier 1783.	Id. à Aldeneyk	10 février 1848
27	Vanderhaegen, J.-B.	4 mai 1800.	Vicaire à Asper	20 septembre 1847.
28	Eliacrt, A.-D.	22 novembre 1799.	Professeur au sémin. de Tournay.	30 septembre 1847.
29	Hance, J.-P.	25 mars 1810	Vicaire à Sivry	5 janvier 1846.
30	Durant, J.-B.	23 novembre 1800.	Desservant à Fonteny	27 mars 1848
31	Jaspar, E.-P.-J.	19 juin 1804.	Id. à Tournay	12 avril 1848
32	Sittler, J.-T.	15 septembre 1780.	Id. à Villerville-le-Sec	29 février 1848.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

depuis le 1^{er} mars 1847 jusqu'au 1^{er} septembre 1848.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 premières années.	MONTANT des pensions allouées.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Âge avancé	40	5	787 50	787	Les pensions ecclésiastiques ont entraîné : En 1845, une dépense de . . . fr. 115,681 85 En 1846, id. 107,176 12 En 1847, id. 115,901 06 Pour 1848, il est à présumer, d'après les dépenses déjà faites pour les 9 premiers mois de l'année, que la charge s'élèvera à environ 115,000 francs.
Aliénation mentale . . .	10	4	260 84	135	
Âge avancé	40	10	1,050 "	1,050	
Aliénation mentale . . .	12	9	500 "	261	
Bronchite chronique . . .	24	8	787 50	490	
Affaiblissement de la vue.	25	2	787 50	495	
Âge avancé	50	1	5,276 "	1,642	
Id.	48	0	2,047 50	2,047	
Surdité	29	5	787 50	521	
Âge avancé	51	0	1,050 "	1,050	
Id.	45	10	787 50	787	
Maladie chronique de la poitrine.	12	5	500 "	250	
Âge avancé	50	7	787 50	787	
Santé délabrée	17	0	787 50	442	
Aliénation mentale . . .	15	4	500 "	265	
Santé délabrée	20	"	787 50	518	
Affection chronique du système fibreux.	28	5	701 25	458	
Âge avancé	40	3	787 50	787	
Id.	40	"	1,505 "	1,505	
Id.	40	5	787 50	787	
Asthme caractérisé . . .	24	8	787 50	490	
Âge avancé	40	4	787 50	787	
Pharynx largagite chronique.	22	0	787 50	475	
Débilité générale . . .	15	9	500 "	275	
Affection de poitrine. . .	27	5	787 50	508	
Hernie inguinale et épilepsie.	52	2	787 50	581	
Débilité pulmonaire. . .	17	11	500 "	282	
Hyposthénie des centres nerveux.	25	"	1,105 "	672	
Phthisie tuberculeuse . .	10	5	500 "	251	
Paralysie avec aliénation mentale.	24	0	787 50	488	
Entéro-colite chronique. .	21	"	787 50	465	
Irritation chronique des organes urinaires.	15	5	787 50	416	
				20,617	

ANNEXE N° 7.

Crédits alloués aux Budgets des exercices 1840 à 1847 inclus, pour frais de transport et d'entretien de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu, et indication du chiffre de la dépense que ces frais ont réellement occasionnée pendant lesdits exercices.

	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.
Allocations	15,000 "	15,000 "	15,000 "	20,000 "	20,000 "	Loi du Budget. 20,000 " Crédit supplém. 9,000 " 29,000 "	20,000 "	25,000 "
Dépenses	20,478 16	27,887 57	25,850 06	51,007 98	27,630 50	54,566 35	55,890 10 dont fr. 9,378 25 c ^{ts} restent encore à liquider.	25,000 " payés au 27 avril 1848; au 15 septembre il restait dû 2,163 francs.

N. B. Comme on le voit, les allocations ont été constamment dépassées; le surplus était prélevé sur l'art. 2 du chap. IX, au moyen d'un arrêté royal qui allouait, à titre de subside, à l'établissement créancier, la somme qui lui était due. En 1840, l'on a reconnu que cette marche était vicieuse, et l'on a demandé un crédit supplémentaire pour couvrir les dépenses restant à payer sur l'exercice 1845; il est à remarquer cependant que plusieurs sommes, se rapportant à ces deux exercices, avaient déjà été payées en vertu d'arrêtés royaux antérieurement à la demande du crédit.

Il est déjà démontré qu'un crédit supplémentaire de 10,000 francs devra être demandé pour 1846, et probablement qu'il en sera de même pour l'exercice 1847. Le chiffre de la dépense concernant cet exercice ne peut encore être donné, attendu que les états du 2^e semestre ne sont point encore parvenus au Ministère; mais il ne paraît pas douteux que la dépense, pour ce semestre, n'atteigne au moins celle qui a été faite pendant le 1^{er} semestre. Enfin, c'est là une dépense obligatoire qu'il n'est pas au pouvoir du Gouvernement de diminuer.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DU SERVICE INTÉRIEUR DES MAISONS CENTRALES,

PENDANT L'EXERCICE 1846.

TRAVAIL DES DÉTENUS.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND.	VILVORDE.
		— Travaux forcés.	— Reclusionnaires.
1	Retenues restant à opérer	"	6 25
2	Habillement des détenus	50,830 27	45,055 51
3	Coucher des détenus	50,880 50	28,152 57
4	Habillement et coucher de l'infirmerie.	22,174 22	10,520 47
5	— — des employés	5,770 16	2,104 65
6	Lingerie.	2,095 82	370 44
7	Armement et équipement	651 28	788 30
8	Objets divers	5,478 40	51 45
9	Étoffes diverses neuves et souliers	874 20	2,555 00
10	Objets d'emballage	"	"
11	Articles de consommation et d'alimentation	17,834 11	9,785 75
12	Médicaments	648 "	2,111 80
13	Mobilier.	51,184 35	45,771 77
14	Bâtiments	3,300,827 57	2,217,624 46
15	Réparation aux objets d'habillement et de couchage	1,544 12	1,720 "
16	Achats d'objets d'habillement et de couchage.	38,050 56	10,024 38
17	— — de lingerie	47 34	"
18	— — d'alimentation et de consommation.	250,751 85	115,535 31
19	— de médicaments	5,888 02	1,415 88
20	Frais de bureau et impressions	417 49	1,185 59
21	Entretien et achat d'objets mobiliers	6,074 40	6,425 77
22	Constructions nouvelles et réparations aux bâtiments	74,786 13	15,956 54
23	Dépenses du compte de retenues	"	"
24	Frais d'agriculture	"	958 05
25	Frais divers et spéciaux	5,940 71	681 59
26	Gratifications payées aux détenus	4,012 75	4,010 75
27	Frais de gestion	66,095 97	45,979 52

DOIT.

TOTAL.	11,586.563	88
--------	------------	----

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND.	VILVORDE.
		— Travaux forcés.	— Reclusionnaires.
1	Habillement	22,591 02	15,985 82
2	Coucher	8,991 11	5,805 91
3	Habillement et coucher de l'infirmerie	2,666 80	2,005 01
4	Lingerie	158 75	4 09
5	Alimentation des détenus valides	127,334 25	81,076 91
6	— des infirmeries	17,570 27	9,501 54
7	Lessivage	5,812 18	2,008 67
8	Chauffage	2,685 08	1,806 86
9	Luminaire	3,785 15	5,468 68
10	Propreté	2,712 11	2,851 99
11	Pharmacie	4,555 26	2,287 19
12	Instruction	561 71	1,255 72
13	Culte	756 88	140 96
14	Mobilier	5,224 47	2,470 75
15	Bâtiments	15,418 49	5,208 68
16	Bureaux (frais de)	448 54	1,185 46
17	Secours en nature	416 18	1,415 55
18	Frais de gestion	64,604 55	49,487 85
19	Frais généraux	"	1,730 19
20	Fournitures d'objets mobiliers aux diverses prisons	"	1,609 55
21	— à la maison de sûreté, alimentation, etc.	57,151 05	"
22	— de médicaments à l'infirmerie de la garnison	"	"
23	— d'objets d'habillement, de couchage, etc., aux diverses prisons	5,617 65	"
24	— — — pour gardiens aux diverses prisons	112 41	"
25	— faites à la cantine	19,046 02	12,072 66
26	— diverses au service des travaux de l'établissement	607 65	54 22
27	Vente d'objets divers mis au rebut	"	2,855 50
28	Vente de résidus	1,290 65	1,526 18
29	Produit de la ferme des vidanges	2,000 "	1,251 "
30	— de l'exploitation agricole	"	"
31	— des cantines	856 62	79 70
32	Retenues faites sur l'habillement des gardiens	24 41	48 91
33	— — des détenus	287 85	109 51
34	Recettes accidentelles	"	30 "
	A REPORTER		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

AVOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. Correctionnels.	A L O S T. Militaires.	N A N U R. Femmes.	S'-HUBERT. Jeunes délinquants.	De la CONSUMMATION ou des DÉPENSES annuelles.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
24,097 90	22,731 46	14,400 07	7,738 44	105,945 91			
11,473 64	9,055 08	4,000 15	1,610 02	40,984 51			
3,557 13	2,000 22	2,468 63	876 34	14,534 15			
518 05	105 30	500 42	290 45	1,076 62			
104,857 08	127,120 75	67,451 87	35,715 37	605,554 81			
20,854 03	14,714 79	7,868 "	4,694 47	74,992 70			
5,481 88	5,220 17	1,688 88	1,714 50	13,955 14			
2,597 31	1,960 30	2,900 50	1,812 08	13,822 13			
4,604 "	4,420 17	6,057 06	2,570 84	24,914 88			
4,050 50	4,484 94	1,520 27	870 34	10,907 95	"	"	1,337,855 72
6,074 85	1,141 59	1,676 70	1,558 "	17,073 57			
2,000 52	1,243 51	470 16	590 01	6,127 45			
447 90	1,492 70	298 96	285 45	5,402 85			
5,376 88	5,925 01	2,541 56	5,528 71	20,868 28			
29,485 15	26,755 95	7,757 48	14,576 30	95,002 10			
1,255 79	780 "	544 01	587 30	4,784 90			
196 88	85 21	290 71	154 54	2,556 87			
57,610 05	50,135 55	29,860 19	21,254 82	275,042 75			
"	"	"	"	1,750 10			
"	"	"	"	"	1,609 55		
15,607 45	"	5,695 61	"	"	78,452 07		
61 41	"	"	"	"	61 41		
"	24,455 94	5,047 97	"	"	55,101 54	"	205,910 55
"	13,681 11	"	"	"	13,793 52		
18,780 56	24,741 13	"	"	"	74,640 37		
2,566 22	410 79	"	624 25	"	4,245 09		
"	"	25 50	"	"	2,850 "		
554 58	1,166 70	297 07	184 75	"	4,829 51		
3,700 "	"	"	"	"	6,951 "		
422 85	"	"	"	"	422 85		
56 44	507 78	"	"	"	1,500 72	"	10,991 76
89 11	6 71	"	"	"	169 14		
425 90	247 71	562 10	9 37	"	1,640 51		
11 90	1,477 15	500 "	"	"	1,819 05		
...	...	...	...	...	...	...	1,563,758 03

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. Travaux forcés.	VILVORDE. Eclusionnaires.
	REPORT. fr.		
35	Retenues restant à opérer	1,542 27	6 25
36	Objets d'habillement pour détenus, en magasin et en usage	60,060 78	37,905 58
37	— de couchage pour détenus, en magasin et en usage	47,590 05	29,008 61
38	— d'habillement et de couchage pour infirmeries, en magasin et en usage	20,548 17	18,547 04
39	— — — pour employés, en magasin et en usage	5,551 51	1,597 55
40	— de lingerie, en magasin et en usage	2,891 "	357 94
41	— d'armement et d'équipement	652 57	612 28
42	— divers	276 08	88 95
45	Étoffes neuves et souliers.	1,551 82	5,089 09
44	Objets d'alimentation et de consommation	26,285 69	11,510 20
45	Médicaments	1,068 42	1,249 49
46	Impressions et articles de bureau.	1,420 56	1,052 82
47	Mobilier.	54,012 97	46,552 05
48	Bâtiments	5,451,815 70	2,228,069 57
	TOTAL. fr.		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

AVOIR. (SUITE.)

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S'-HUBERT. — Jeunes délinquants.	De la CONSUMMATION ou des DÉPENSES annuelles.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
.	.	.	.	.	.	.	1,565,758 05
"	"	38 59	"	"	"	1,586 91	
79,258 84	47,548 50	20,080 26	12,666 11	"	"	257,518 07	
64,046 27	42,749 96	5,354 09	12,511 51	"	"	201,960 49	
24,831 57	15,773 64	5,290 "	4,456 80	"	"	89,027 51	
1,170 70	1,792 61	1,841 00	1,411 67	"	"	11,545 10	
1,112 66	967 54	4,507 81	1,460 95	"	"	10,977 90	
972 90	1,220 20	104 50	175 93	"	"	3,745 38	
1,060 45	"	2 76	175 14	"	"	1,605 96	10,022,805 85
1,570 51	25,497 04	118 55	41 64	"	"	29,468 45	
10,928 56	5,310 86	2,725 70	5,705 88	"	"	66,464 69	
3,979 59	961 69	"	"	"	"	7,250 19	
"	786 "	1,252 69	799 51	"	"	5,511 38	
64,573 88	58,692 40	44,050 55	58,909 90	"	"	507,277 82	
1,500,000 "	794,585 15	500,000 "	600,000 "	"	"	9,029,268 20	
.	.	.	.	.	.	.	11,586,565 88

COMPTE GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS,

PENDANT L'EXERCICE 1846.

TRAVAIL DES DÉTENUS.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S'-BERNARD.
		— Travaux forcés.	— Reclusionnaires.	— Correctionnels.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	316,537 73	171,139 71	222,951 74
2	Matériaux de construction	13,719 59	10,268 98	24,024 15
3	Objets divers	22,224 71	8,469 70	11,207 85
4	— fabriqués	122,562 20	41,221 25	117,528 86
5	— confectionnés	33,105 16	7,353 82	137,208 44
6	Mobilier, outils et ustensiles	46,698 06	30,627 06	51,817 42
7	Matières premières, ingrédients, etc.	288,104 66	106,043 93	256,799 37
8	Matériaux de construction	25,548 44	13,481 05	30,980 16
9	Frais de blanchiment et de calandrage.	9,353 70	4,594 25	536 12
10	Frais de bureau et impressions.	1,000 97	321 10	617 00
11	Frais généraux	6,904 30	4,233 30	7,546 32
12	Objets mobiliers, outils et ustensiles	"	771 01	476 15
13	Gratifications payées aux détenus employés au service des travaux	31,687 11	22,423 48	33,924 34
14	— — — intérieur	4,012 70	4,010 75	7,141 85
15	Retenues à bonifier au service intérieur	"	"	425 90
16	Traitements et tantièmes des employés	"	"	"
17	Bénéfice.	"	"	"
	TOTAUX. fr.			

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

N°	INDICATION	PÉNI		
		GAND	VILVORDE	S ^t BERNARD
		Travaux forces	Reclusionnaires	Correctionnels
	PREMIERE CATEGORIE			
1	Fournitures d'effets d'habillement, etc., pour détenus	40,773 94	10,815 64	29,608 01
2	Mêmes fournitures pour gardiens	1,760 48	645 10	1,574 53
3	Fournitures d'objets mobiliers aux services intérieurs des prisons	7,590 04	3,850 67	272 04
4	Frais de reliure etc., pour compte du service intérieur	575 15	254 06	155 28
5	Fournitures de matières premières, etc., aux services des travaux (cessions réciproques)	40,182 05	13,650 25	22,145 98
6	Constructions et réparations aux bâtiments de la prison	11,251 78	2,198 97	25,639 35
7	— — au mobilier du service intérieur	5,584 14	1,777 16	6,158 13
8	Réparations aux voitures cellulaires	45 75	48 69	"
9	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté (compte de la province)	405 75	"	"
10	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté (compte de l'État)	505 51	"	"
11	Gratifications payées aux détenus du service intérieur	4,912 76	4,019 75	7,141 85
12	Fournitures d'objets divers aux services intérieurs des prisons	"	64 46	519 43
13	— d'ustensiles de cuisine, etc., au dépôt de mendicité de Mons	"	273 26	"
14	Reliures de registres pour le Département de la Justice	"	18 25	"
15	Gratifications de détenus au service particulier d'employés	"	111 50	124 35
16	Fournitures et réparations de voitures cellulaires	"	"	"
17	Retenues diverses	"	100 18	"
18	Fournitures d'effets aux détenus libérés	"	"	"
19	— de châssis et persiennes à la maison de sûreté à Bruxelles	"	3,742 52	"
	DEUXIEME CATEGORIE			
1	Fournitures d'effets d'habillement, etc., aux corps de l'armée	114,596 15	50,773 05	70,050 12
2	— — et de couchage aux hôpitaux militaires	25,451 75	4,420 07	"
3	— — à la marine	12,685 "	"	2,300 "
4	de navettes volantes, etc. à l'atelier d'apprentissage à Gand et à Moorsele	547 79	"	"
5	Fournitures de sacs et seaux de sauvetage au Ministère de la Justice	155 51	"	"
6	— de réverbères aux administrations communales	49 46	"	"
7	Vente de déchets et objets hors de service	748 48	2,060 42	"
8	Journées de détenus occupés aux constructions pour compte d'entrepreneurs, frais d'outils, etc.	11,401 57	3,110 29	"
	A REPORTER	fr		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. POUR L'EXERCICE 1849.

AVOIR.

TENCIERS.			PRISONS provinciales	MONTANT			TOTAL
A LOST. — Militaires	NAMUR. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinqs.	BRUXELLES. — Prisonniers condamn.	DES PRODUITS — aux prix de revient	DES PRODUITS — aux prix de vente	DES INVENTAIRES — du 31 décembre	
6,104 67	16,191 22	11,412 80	"	114,996 28			
465 00	550 54	50 61	"	4,855 15			
4,316 04	45 50	"	"	15,875 10			
178 64	"	74 94	"	1 014 03			
2,008 74	405 19	"	"	87,592 17			
22,114 27	"	15,402 17	"	75,516 54			
2,244 68	"	625 52	"	14,587 45			
"	"	"	"	94 42			
"	"	"	"	405 75			
"	"	"	"	505 51			555 507 96
4,954 52	1,598 50	1,098 54	"	25,726 01			
555 42	"	2,450 45	"	5,555 70			
"	"	"	"	273 26			
"	"	"	"	18 25			
"	"	56 85	"	272 70			
4,405 40	"	"	"	4,405 40			
1,651 44	1,448 85	"	144 43	5,514 88			
"	20 95	1,555 54	"	1,554 20			
"	"	"	"	5,742 52			
1,666 "	"	"	"	"	255,765 50		
"	"	"	"	"	29,851 82		
"	"	"	"	"	14,985 "		
"	"	"	"	"	647 70		
"	"	"	"	"	135 51		
"	"	"	"	"	49 46		
149 10	"	"	"	"	2,967 "		
715 01	"	"	"	"	17,255 67		
"	"	"	"	"	521,557 55	"	555,507 96

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

N ^o d'ordre.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S ^t -BERNARD. — Correctionnels.
	REPORT. fr.			
9	Fournitures de châssis en fer pour les casernes d'Ostende et de Menin . . .	578 25	»	»
10	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers.	408 68	6,056 75	»
11	Dégâts et pertes dans les transports à charge des commissionnaires expédi- teurs	18 80	4 54	»
12	Remboursement des frais de transport des fils de lin par les comités . . .	808 »	»	»
13	Réparations et confection d'objets mobiliers et bâtiments pour compte d'em- ployés et détenus.	165 42	97 26	428 75
14	Fournitures de caleçons, gilets de santé, etc., aux détenus	610 20	»	70 »
15	— d'effets d'habillement, etc., aux détenus libérés.	1,250 55	66 »	2,956 22
16	Retenues diverses	1,850 10	956 56	2,165 40
17	Masses de détenus décédés non réclamées par leurs héritiers.	2 55	70 67	55 69
18	Recettes accidentelles.	253 34	»	»
19	Fournitures d'effets d'habillement et de couchage, etc., à la gendarmerie. .	1,507 40	6,516 25	»
20	— de lits en fer pour la gendarmerie et les dépôts de mendicité (provinces)	455 45	»	5,561 50
21	Journées de travail de détenus pour compte des entrepreneurs de la soierie, de la serrurerie et des métiers Jacquart.	157 70	»	»
22	Fourniture de toile teinte à la douane.	»	»	7,552 11
23	— de coutil pour les préposés aux voitures cellulaires.	»	»	26 04
24	Gratifications des détenus au service particulier d'employés	11 12	»	»
25	Fourniture de fil de lin au service des travaux (cessions réciproques) . . .	»	»	»
26	Journées des détenus employés par divers entrepreneurs	84 40	»	»
27	Façon d'effets d'habillements et chaussures pour compte de l'armée. . . .	»	»	»
28	Fournitures et réparations de souliers aux frères surveillants.	»	»	»
29	Frais de reliure pour compte de la sûreté publique.	»	52 55	»
30	Fourniture de draps de lit à l'hospice de Vilvorde.	»	444 »	»
31	Matières premières, ingrédients, etc.	438,286 85	182,666 50	520,171 40
32	Matériaux de construction	13,541 01	15,818 64	22,967 36
33	Objets divers	22,185 51	5,810 80	11,584 51
34	— fabriqués	87,146 45	46,201 05	151,178 60
35	— confectionnés.	52,287 59	27,762 70	180,855 01
36	Mobilier, outils et ustensiles.	46,086 67	50,865 59	52,680 12

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1849.

AVOIR. (SUITE.)

TENCIERS.			PRISONS provinciales	MONTANT			TOTAL
A L O S T.	N A M U R	S-HUBERT.	BRUXELLES	DES PRODUITS	DES PRODUITS	DES INVENTAIRES	
Militaires	Femmes	Jeunes délinqts	Prévenus et condamnés	AUX prix de revient.	AUX prix de vente	DU 31 décembre	
.	.	.	.	.	321,357 35	.	535,507 96
"	"	"	"	"	578 25	.	
51,286 71	10,698 47	"	"	"	78,440 61	.	
"	"	"	"	"	25 45	.	
"	"	"	"	"	808 "	.	
26 01	"	"	"	"	717 44	.	
"	"	"	"	"	680 20	.	
1,027 50	1,570 06	"	"	"	0.870 91	.	
"	"	"	"	"	4,952 12	.	
"	71 08	"	"	"	200 59	.	
"	"	"	"	"	255 54	.	
"	"	"	"	"	7 715 03	.	
151 "	"	"	"	"	5,967 95	"	495,751 89
5,905 54	"	93 80	"	"	4,154 84	.	
"	"	"	"	"	7,552 11	.	
"	"	"	"	"	26 04	.	
"	"	7 55	"	"	18 47	.	
"	1,081 65	1,746 25	10 655 12	"	15,485 "	.	
255 55	"	"	"	"	557 75	.	
40 876 91	"	"	"	"	40,876 91	.	
"	"	102 44	"	"	102 44	.	
"	"	"	"	"	52 55	.	
"	"	"	"	"	444 "	.	
5,456 48	8,021 70	9,988 55	769 05	"	"	965,560 40	
5,828 57	"	976 38	"	"	"	57,151 96	
5 081 81	122 75	47 54	"	"	"	42 859 76	
5 657 47	"	1,022 47	"	"	"	569,786 02	1 738 279 88
11 559 12	8 819 45	3,550 57	"	"	"	284,595 94	
14 846 11	4,741 69	8,021 16	926 46	"	"	158,767 80	
							2,609,559 73

100